

INSPECTION GÉNÉRALE DES
CARRIÈRES

DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



Crédits photo - Ville de Paris - DVD :
C. Dorval

Crédits photo - Ville de Paris - IGC :
P. Becker, M. Hannover, A. Korotchanski, A. Mancino, P. Marillier, F. Néon, R. Perlin, J. Querleux, M. Weiss

Crédits cartographiques - Ville de Paris - IGC :
J. Ceccon, A. François, H. Granger, F. Rouillé

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....4-5

L'organisation de l'IGC ~ Les chiffres ~ L'information au public ~ Diagnostic en cas d'incident ~ Les autorisations d'urbanisme ~ L'atlas des carrières ~ La cartographie des aléas ~ Les visites d'inspection ~ Les campagnes de reconnaissance et de mise en sécurité

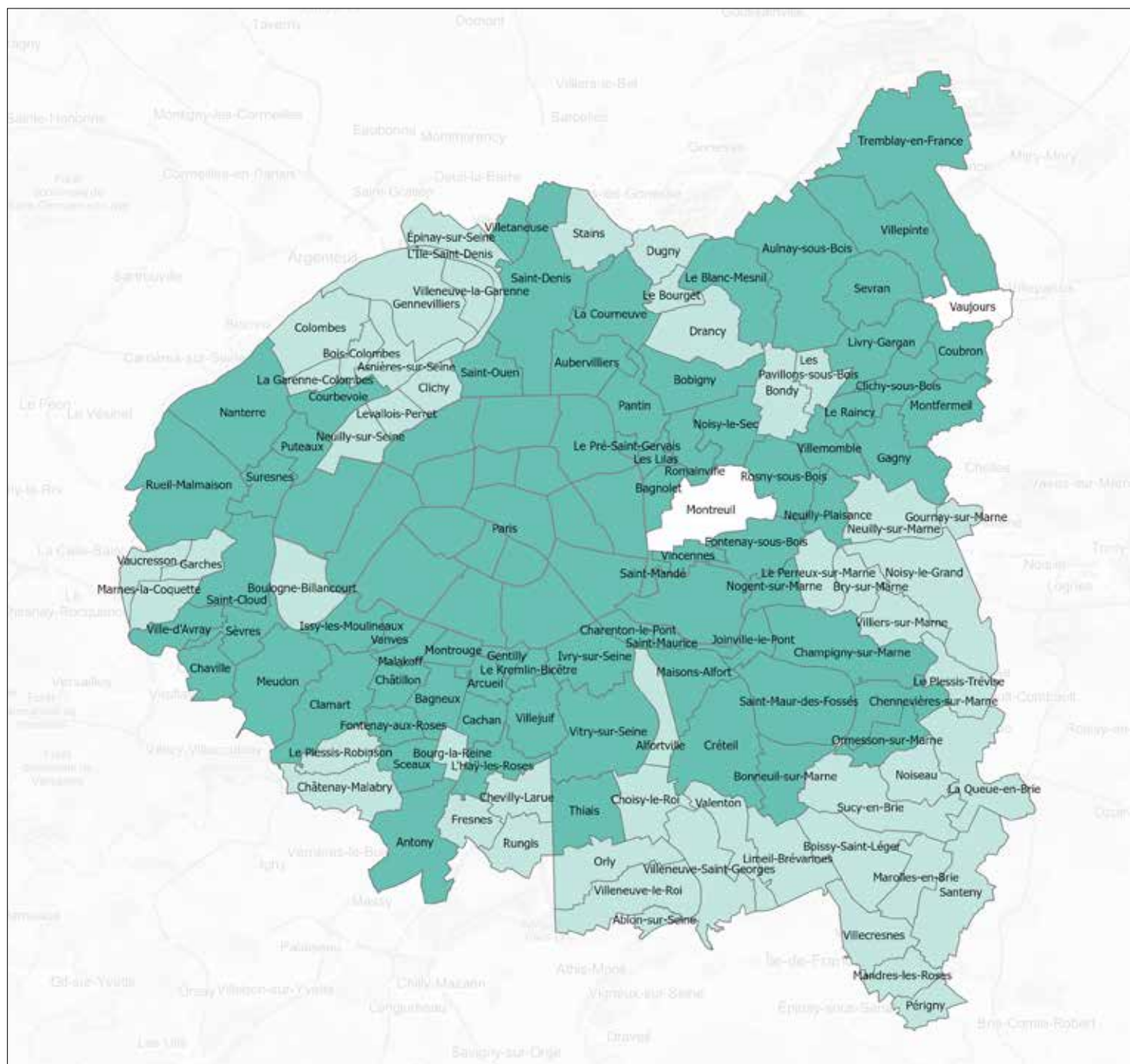
PRÉSENTATION DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES CARRIÈRES.....6-17

LE VAL-DE-MARNE.....18-21

ET 22 COMMUNES.....22-65

Arcueil ~ Bonneuil-sur-Marne ~ Cachan ~ Champigny-sur-Marne ~ Charenton-le-Pont ~ Chennevières-sur-Marne ~ Créteil ~ Fontenay-sous-Bois ~ Gentilly ~ Ivry-sur-Seine ~ Joinville-le-Pont ~ Le Kremlin-Bicêtre ~ L'Haÿ-les-Roses ~ Maisons-Alfort ~ Nogent-sur-Marne ~ Ormesson-sur-Marne ~ Saint-Mandé ~ Saint-Maur-des-Fossés ~ Saint-Maurice ~ Thiais ~ Villejuif ~ Vitry-sur-Seine

ADRESSES UTILES.....4^E DE COUVERTURE



- L'IGC renseigne ces communes sur la présence d'anciennes carrières ou d'un risque de dissolution du gypse antéludien et instruit les demandes de permis de construire en zone de risque
- L'IGC renseigne ces communes sur la présence d'anciennes carrières ou d'un risque de dissolution du gypse antéludien
- Communes exposées à un périmètre de risque et non conventionnées avec l'IGC

INTRO

L'INSPECTION GÉNÉRALE DES CARRIÈRES ET LES RISQUES LIÉS AUX CARRIÈRES ET À LA DISSOLUTION DU GYPSE

La région parisienne s'est historiquement développée grâce à la richesse de son sous-sol, exploité dès l'époque gallo-romaine.

Le calcaire et le gypse ont été extraits pour la production de pierre à bâtir et de plâtre. D'autres matériaux – craie, argile, sable, graviers – ont également fait l'objet d'exploitations souterraines ou à ciel ouvert.

On recense ainsi d'anciennes carrières de gypse dans le nord-est de Paris (65 hectares sous-minés) et en petite couronne : dans les Hauts-de-Seine (150 ha), en Seine-Saint-Denis (482 ha) et dans le Val-de-Marne (104 ha). Les anciennes carrières de Calcaire Grossier sous-minent plusieurs arrondissements de Paris (5^e, 6^e, 8^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e et 16^e arrondissements, pour une surface totale de 770 ha), ainsi que dans les Hauts-de-Seine (1 014 ha) et le Val-de-Marne (565 ha). La craie a également été exploitée dans les Hauts-de-Seine sur 35 hectares.

Par ailleurs, la région parisienne comporte des cavités d'origine naturelle, résultant de la dissolution de gypse présent dans certaines formations géologiques, notamment les Marnes et Caillasses du Lutétien et le Calcaire de Saint-Ouen du Bartonien.

Ces anciennes carrières et cavités induisent des risques de mouvements de terrains, susceptibles d'impacter la sécurité des personnes et la stabilité des bâtiments. À la suite de l'affaissement général de la route d'Orléans, sur plus de 300 mètres de long, un arrêt du Conseil d'État du Roi du 4 avril 1777 aboutit à la création de l'Inspection des Carrières.

Le service est alors chargé de localiser les anciennes carrières, d'en lever les plans et de les consolider

sous le domaine public parisien. Ses missions se sont depuis élargies à la cartographie et à la prise en compte des carrières dans les projets de construction. Son périmètre d'intervention englobe aujourd'hui Paris et la plupart des communes de la petite couronne.

Pour mémoire, la répartition des responsabilités est la suivante :

- Le propriétaire du sol est aussi propriétaire du sous-sol (art. 552 du Code civil). La prévention des risques liés au sous-sol est à sa charge et il a l'obligation d'informer acquéreurs et locataires des risques potentiels liés au sous-sol
- L'État est chargé de délimiter les périmètres de risques
- Le maire prend en compte les risques dans les projets d'urbanisme et informe les administrés
- L'Inspection Générale des Carrières renseigne les particuliers ou les professionnels sur les risques de mouvements de terrain, la façon de les prévenir ou de les gérer en cas d'incidents. Elle définit les prescriptions spéciales devant être imposées dans le cadre de la délivrance d'autorisations de construire dans les zones d'anciennes carrières ou de dissolution du gypse antéludien. Elle met à jour l'atlas des anciennes carrières et contrôle l'état des carrières sous les voies publiques. À Paris, elle conduit des opérations de reconnaissance de sol et de consolidation sous le domaine public et suit le niveau des nappes d'eau souterraines. Ce service est rattaché à la Ville de Paris depuis 1968 et intervient dans les communes de petite couronne dans le cadre de conventions avec les collectivités territoriales concernées.

ORGANISATION DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES CARRIÈRES (IGC)

L'Inspection Générale des Carrières est composée de trois divisions techniques et d'un pôle administration générale.

LA DIVISION TECHNIQUE RÉGLEMENTAIRE :

Renseigner et prescrire

- Délivrance au public de renseignements, par oral et par écrit, sur l'état du sous-sol
- Définition et suivi de la mise en œuvre des prescriptions spéciales dans le cadre des projets d'aménagement et de construction
- Avis aux services d'urbanisme dans le cadre de l'établissement des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi)

LA DIVISION INSPECTIONS, CARTOGRAPHIE, RECHERCHE ET ÉTUDES :

Connaître et caractériser le risque

- Expertise de premier niveau en cas d'incident
- Contrôle de l'état des carrières accessibles sous le domaine public
- Suivi du niveau des nappes d'eau souterraines à Paris
- Collecte et valorisation des informations relatives aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien. Mise à jour de l'atlas des anciennes carrières et du système d'information géographique du service
- Étude et cartographie des aléas pour les plans de prévention des risques

LA DIVISION ÉTUDES ET TRAVAUX :

Consolider (domaine Ville de Paris uniquement)

- Réalisation de campagnes de reconnaissance de sols et de travaux de consolidation
- Contrôle qualité des travaux réalisés
- Assistance aux opérations de référés d'expertise relevant de la stabilité des sols

LE PÔLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- Accueil téléphonique
- Secrétariat, gestion du courrier
- Gestion administrative des dossiers d'autorisations d'urbanisme
- Élaboration, suivi de l'exécution des budgets, marchés, conventions

LES CHIFFRES DE 2025

VISITES D'INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

Au cours de l'année 2025, l'IGC a réalisé **342 visites** dans les anciennes carrières situées sous le domaine public à Paris et dans les départements de la petite couronne.

RENSEIGNEMENTS DES USAGERS ET SUIVIS DE DOSSIERS

En 2025, l'IGC a traité **33 066 demandes de renseignements écrits** pour les communes de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne avec un **délai de réponse moyen de 1 jour**. En 2025, l'IGC a reçu et conseillé **1 087 usagers** pour ces mêmes départements.

AVIS SUR LES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

En 2025, l'IGC a émis **2 805 avis sur des demandes d'autorisation de construire** transmis par les services instructeurs des communes et des préfectures.

L'IGC a contrôlé **76 chantiers** et émis **89 récépissés de travaux** de confortation pour les services instructeurs.

DIAGNOSTICS INCIDENTS

Au cours de l'année 2025, l'IGC est intervenue suite à signalement sur **107 incidents** liés au sous-sol de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne dont **68 uniquement à Paris**.

TRAVAUX DE RECONNAISSANCE ET CONSOLIDATION DES SOLS (PARIS UNIQUEMENT)

Au cours de l'année 2025, l'IGC a réalisé **10 chantiers** de reconnaissance de sols, **9 chantiers** d'équipement de piézomètres et **3 chantiers** de consolidation de sols.

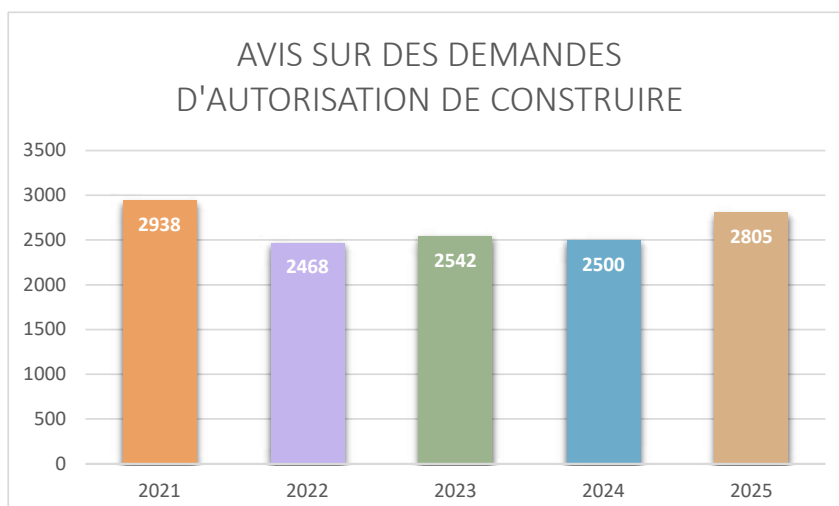
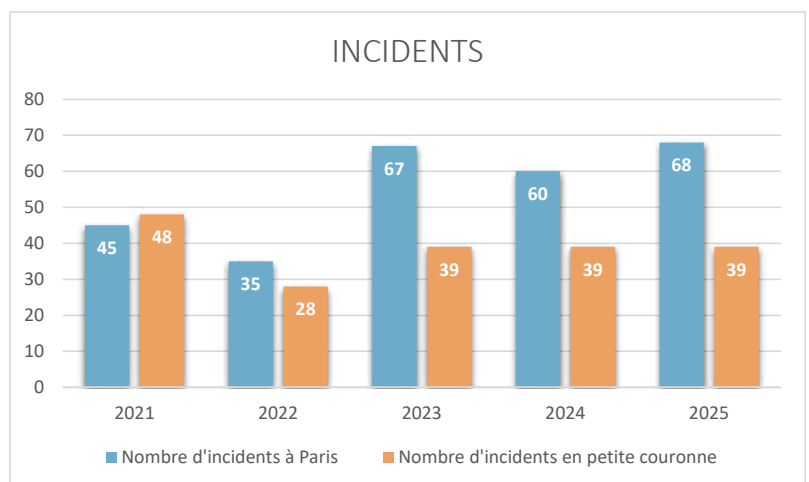
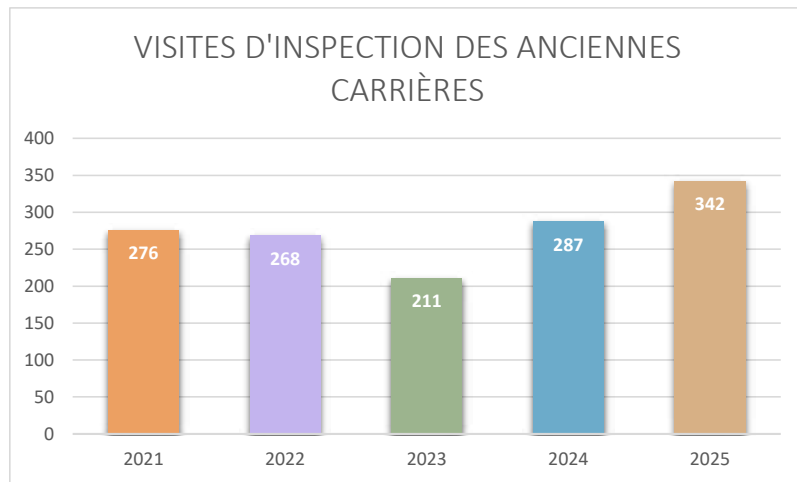
L'IGC, C'EST AUSSI...

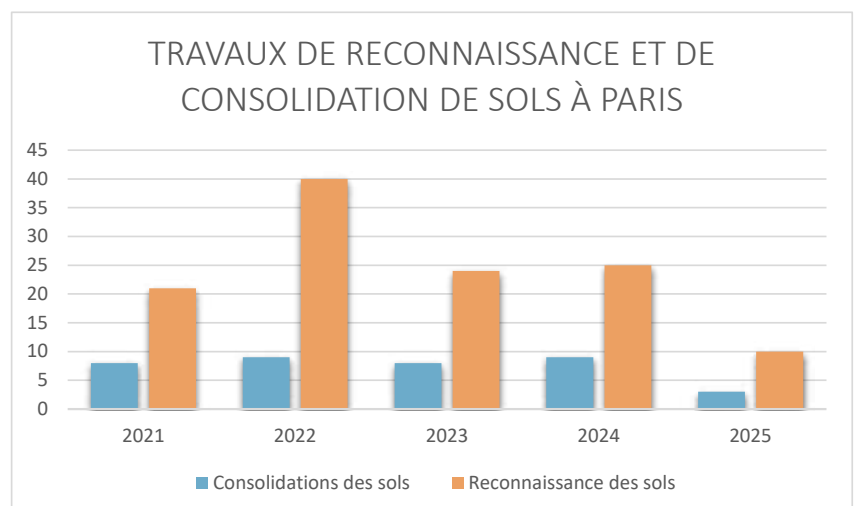
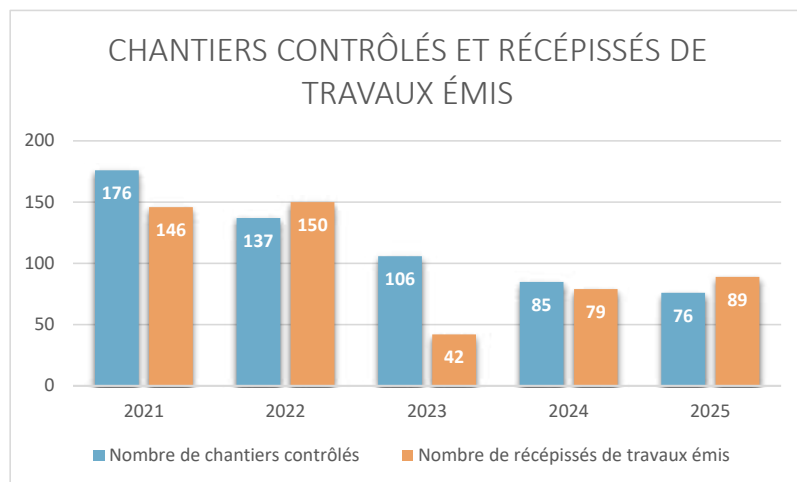
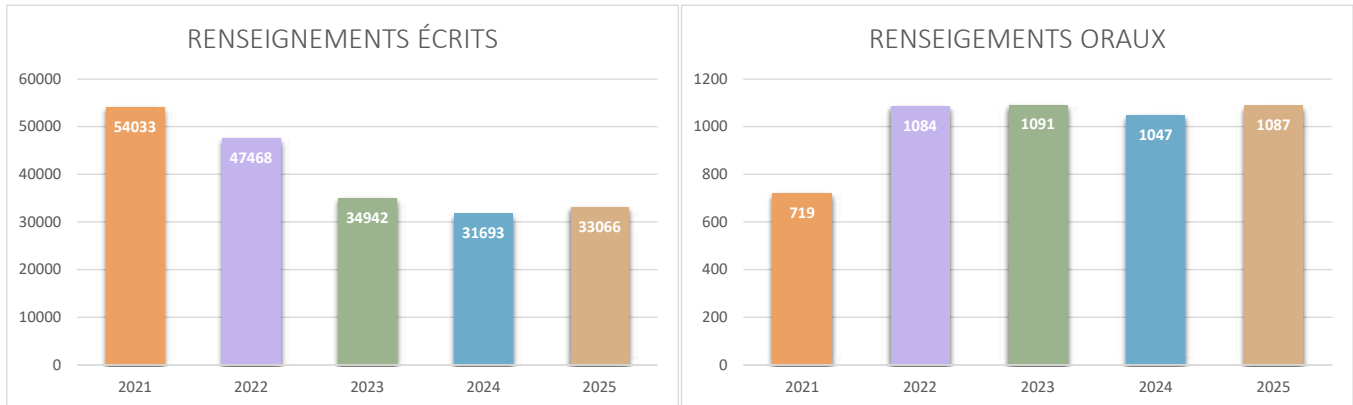
48 agents de la Ville de Paris au service des habitants de Paris et de la petite couronne, qui interviennent notamment sur :

- 801 hectares d'anciennes carrières de gypse
- 2 349 hectares d'anciennes carrières de calcaire
- 35 hectares d'anciennes carrières de craie
- une zone de risque associé à la dissolution du gypse antéludien d'environ 7 800 hectares



LES CHIFFRES DE 2021 À 2025





L'INFORMATION AU PUBLIC

L'Inspection Générale des Carrières répond sous différentes formes aux demandes du public concernant les risques de mouvement de terrain liés à la présence d'anciennes carrières ou à la dissolution du gypse antéludien.

LES RENSEIGNEMENTS ÉCRITS (« CERTIFICATS DE CARRIÈRES »)

Un service numérique de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC renseignant, pour une parcelle donnée, sur la présence, les matériaux exploités et l'état de consolidation des anciennes carrières ainsi que sur l'existence d'un périmètre de risque de dissolution du gypse antéludien.

En 2025, le délai moyen d'obtention de la fiche de renseignements écrits (ou « certificat de carrières ») était de **1 jour**.

Cette démarche de demande de renseignements écrits peut également être effectuée par courrier postal moyennant une durée de traitement supérieure.

Ces « certificats de carrière » apportent des éléments d'information complémentaires à l'état des risques naturels et technologiques à fournir aux acquéreurs et locataires de biens immobiliers en application de la loi du 30 juillet 2003 et de ses textes d'application (www.georisques.gouv.fr). En particulier, les renseignements fournis par l'IGC portent sur l'état réel des carrières sur un terrain donné et pas seulement sur sa situation dans un périmètre réglementaire de risques.

LES RENSEIGNEMENTS ORAUX

Dans le cadre d'un projet d'achat ou de construction, tout usager peut prendre rendez-vous via une application accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres. Des techniciens spécialisés s'attachent à fournir l'ensemble des informations disponibles sur le sous-sol du terrain du projet, les risques de mouvements de terrain auxquels il est exposé, la façon de les prévenir, ainsi que les prescriptions susceptibles d'être formulées dans le cadre d'une future autorisation d'urbanisme.

LA BOÎTE MAIL GÉNÉRIQUE

La boîte mail générique du service (igc.dvd@paris.fr) constitue un point d'entrée privilégié pour les usagers, particuliers ou professionnels, souhaitant transmettre des documents, solliciter des informations ou effectuer une saisine, notamment dans le domaine de l'immobilier ou du suivi de chantiers.

En 2025, **6 463 courriels** ont ainsi été reçus via cette boîte mail générique.

LE STANDARD TÉLÉPHONIQUE

Le standard téléphonique du service constitue également un canal de communication permettant aux usagers d'obtenir des informations sur les démarches à effectuer, les pièces à fournir, de signaler un incident, etc.

En 2025, le standard téléphonique de l'IGC a reçu **3 210 appels**.

NOUVEAUTÉ 2026

Depuis le mois de mars 2026, l'IGC propose de nouveau des rendez-vous en présentiel dans ses locaux, un lundi matin sur deux. Pour prendre rendez-vous, consultez www.paris.fr/carrieres.

DIAGNOSTIC EN CAS D'INCIDENT

L'Inspection Générale des Carrières peut être sollicitée en cas d'apparition de désordres (effondrement, affaissement, fissures, etc.), que ce soit sur l'espace public ou sur un terrain privé. Un ingénieur apporte alors un premier diagnostic à partir des éléments transmis lors du signalement, de la documentation disponible à l'IGC et d'observations complémentaires sur site.

Ce diagnostic porte sur la possibilité d'un lien entre le désordre et la présence d'anciennes carrières, sur les mesures de mise en sécurité à prendre en première urgence et sur les investigations et actions complémentaires à engager pour une résolution durable. En revanche elle ne porte pas sur la détermination de responsabilités éventuelles.

En application du code civil (article 552), le propriétaire du terrain des désordres l'est également de son sous-sol. Aussi, il lui revient d'engager et financer les études (recherche de fuites de canalisations, investigations géotechniques, diagnostics structures, etc.) et travaux curatifs (réparations, reprise des fondations, consolidation des carrières, etc.).

Des aides financières sur les risques naturels existent et sont gérées par les services de l'État. Pour connaître les conditions à remplir, consultez www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

La transmission à l'IGC des rapports d'études et des dossiers de récolement des travaux réalisés permet leur prise en compte lors de futures saisines sur le terrain concerné.



Effondrement à Suresnes



Effondrement à Ivry-sur-Seine

CONTACT INCIDENT

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Qu'il existe ou pas un plan de prévention des risques de mouvements de terrain sur la commune et en application de différents arrêtés préfectoraux, les services d'urbanisme doivent consulter l'Inspection Générale des Carrières pour définir les prescriptions devant être imposées aux pétitionnaires dans le cadre des procédures d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager) lorsque le projet est situé dans un périmètre de risques de mouvements de terrain liés à la présence d'anciennes carrières ou à la dissolution du gypse antéludien.

Les avis émis par l'IGC sont fonction du niveau de risque qui dépend à la fois de l'état du sous-sol et de l'importance du projet de construction ou d'aménagement. Si les connaissances de l'état du sous-sol sont insuffisantes pour permettre de statuer sur les prescriptions à formuler, l'IGC émet un avis défavorable et précise les éléments à recueillir par le pétitionnaire pour permettre de formuler un

avis favorable, avec ou sans prescription.

Les contrôleurs de l'IGC se déplacent sur les chantiers de consolidation et de construction pour s'assurer que les prescriptions formulées sont effectivement mises en œuvre. Un technicien vérifie également la complétude et la cohérence du dossier de récolement des travaux de consolidation ou de fondations spéciales transmis par le pétitionnaire à l'issue des travaux. L'IGC informe ensuite le service d'urbanisme de la réalisation des prescriptions et enregistre les éléments dans ses bases de données pour qu'il en soit tenu compte lors de l'instruction de futures demandes de renseignements ou d'avis.

Pour des opérations d'envergure ou complexes, notamment celles portées par les collectivités partenaires, les aménageurs ou les porteurs de projet de transports en commun, l'Inspection Générale des Carrières peut être amenée à proposer un accompagnement spécifique aux maîtres d'ouvrage.

En 2025, l'IGC a notamment accompagné les projets suivants :

HAUTS-DE-SEINE

- Châtillon : ZAC des Arues
- Saint-Cloud : gare de la ligne 15 du métro

SEINE-SAINT-DENIS

- Aubervilliers : Fort d'Aubervilliers
- Aubervilliers, Bobigny, Bondy : gares et ouvrages annexes de la ligne 15 du métro
- Gagny : parc nature Bernard Cotentin (anciennes « carrières de l'Ouest »)

VAL-DE-MARNE

- Territoire Grand Orly Seine Bièvre : accompagnement de la DRIEAT au cours de l'enquête publique préalable à l'approbation d'un Plan de Prévention des Risques (PPR)
- Joinville-le-Pont : collège Charcot

L'ATLAS DES ANCIENNES CARRIÈRES

Depuis près de 250 ans, l'Inspection Générale des Carrières collecte, produit, conserve et exploite une grande diversité de données relatives au sous-sol de Paris et des départements limitrophes : plans d'anciennes exploitations, relevés de terrain, plans de consolidations souterraines, rapports de reconnaissance de sol, etc.

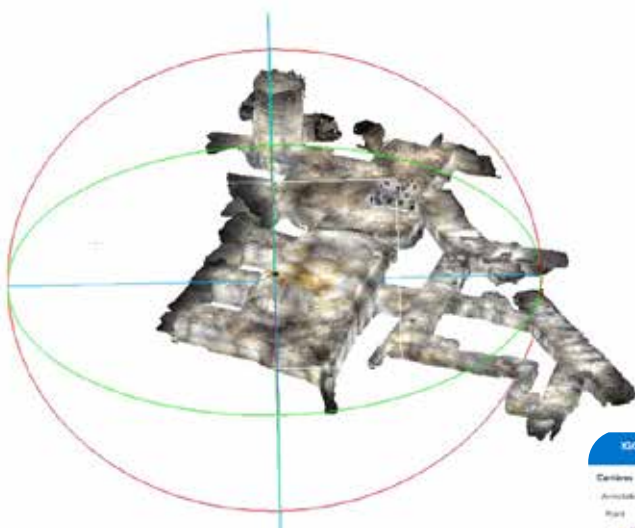
L'ensemble de ces connaissances est synthétisé dans un document unique de référence : l'Atlas des Anciennes Carrières au 1/1000. Utilisé quotidiennement, il permet de renseigner sur l'état du sous-sol, d'accompagner l'instruction des autorisations d'urbanisme et de définir les mesures de prévention ou de sécurisation à mettre en œuvre.

La première version de cet Atlas a été publiée en 1859 ; il se composait alors de 17 feuilles représentant les anciennes carrières sous le territoire historique de Paris (avant 1860).

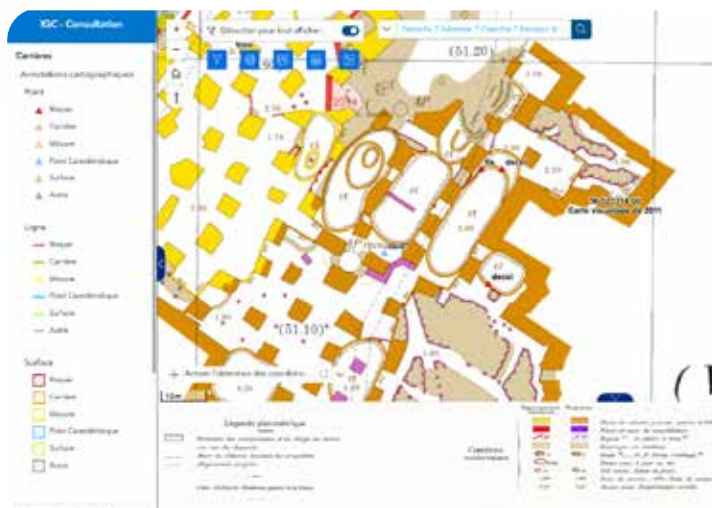
Aujourd'hui, il comporte 454 feuilles et s'étend sous les communes de Paris et de la petite couronne. Il synthétise les informations de plusieurs dizaines de milliers de documents d'archives et présente, en lien avec le cadastre, le plan des différentes carrières souterraines et à ciel ouvert connues, des coupes géologiques ainsi que les travaux de maçonneries souterraines, d'injection ou de fondations spéciales.

En 2025, la carte 20-42 de Paris 16^e et la carte 32-59 d'Ivry-sur-Seine ont été mises à jour et rééditées.

Les progrès technologiques ont permis des évolutions significatives des outils de collecte, de report et d'exploitation des données cartographiques. Le relevé 3D, le dessin assisté par ordinateur et les systèmes d'information géographique (SIG) multicouches ont remplacé le lever à la planchette, le pantographe et le crayon. Ces évolutions ont été conduites avec un souci constant de fiabilité des informations.



Relevé 3D d'une partie de carrière souterraine



Report SIG de la même carrière souterraine, réalisé en 2025

CARTOGRAPHIE DES ALÉAS

POUR LES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES

La loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement a instauré les Plans de Prévention des Risques (PPR) afin d'encadrer le développement et la construction dans les zones exposées aux risques naturels. Ces plans sont préparés et approuvés par les services de l'État et les préfets de département.

Dans les zones d'anciennes carrières, les services de l'État ont régulièrement recours à l'Inspection Générale des Carrières pour élaborer des « cartes d'aléas ». Réalisées à l'échelle 1/5000, ces cartes permettent de localiser les zones exposées et de les hiérarchiser en fonction de l'occurrence et de l'intensité des mouvements de terrain. Elles sont élaborées à partir de l'analyse rigoureuse de l'ensemble des informations disponibles (cartes géologiques, cartes des carrières, photos aériennes anciennes, études de sols, dossiers de récolement de travaux, rapports de visites de carrières, retours d'expériences sur désordres, etc.).

En 2025, l'IGC a accompagné les services de l'État pour répondre aux questions soulevées lors de l'enquête publique sur le plan de prévention des risques de mouvements de terrain liés aux anciennes carrières sur le territoire de neuf communes de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (Val-de-Marne). Elle a également commencé la révision de la carte d'aléas sur la commune de Bagneux (Hauts-de-Seine), conformément aux nouvelles règles nationales de qualification des aléas.

Les zonages réglementaires définis par l'État dans les PPR peuvent aller jusqu'à interdire des constructions nouvelles dans les zones les plus exposées. Dans les secteurs où la construction demeure possible, l'IGC intervient pour définir à partir d'une analyse au cas par cas les conditions techniques nécessaires afin de garantir la stabilité du bâti et la sécurité des personnes (voir page 12 : les autorisations d'urbanisme).

LES VISITES D'INSPECTION

L'Inspection Générale des Carrières assure la surveillance ainsi que les travaux de sécurisation et d'entretien des vides accessibles sous environ 300 km de voies publiques à Paris et dans les communes de petite couronne.

En 2025, l'IGC a réalisé 342 visites dans ces anciennes carrières.

L'IGC contrôle également l'état des vides

accessibles sous le domaine de partenaires (RATP, SNCF, Ministère des Armées). Cette surveillance comprend le repérage des désordres devant conduire à des actions de mise en sécurité, des travaux d'entretien en régie et également le contrôle de la préservation des galeries contre le débordement de coulis provenant de travaux d'injection sous le domaine privé.



Visite d'inspection à Paris 12°

LES CAMPAGNES DE RECONNAISSANCE DE SOL ET LES TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ

En tant que service de la Ville de Paris, l'Inspection Générale des Carrières assure la conduite des campagnes de reconnaissance de sol sous le domaine public parisien : sondages géotechniques, mesures géophysiques, essais de perméabilité, prélèvements *in situ*, essais en laboratoires, etc.

Ces campagnes sont réalisées par des bureaux d'études spécialisés depuis la surface, notamment dans les zones de carrières inaccessibles ou dans les périmètres de dissolution du gypse antéludien. Elles peuvent être initiées à la suite de constats de désordres et également en amont de projets d'aménagement ou pour améliorer la connaissance du sous-sol dans des zones moins connues.

L'IGC conduit également les travaux de mise en sécurité et de renforcement du sous-sol lorsque ceux-ci s'avèrent nécessaires sous le domaine parisien. Ces travaux peuvent notamment consister en :

- La consolidation de carrières souterraines
- L'amélioration de la compacité de remblais
- Le comblement de poches de dissolution de gypse antéludien



Pilier de consolidation et piliers à bras dans une carrière souterraine à Paris

En 2025, la brigade de l'IGC a eu recours à une technique ancienne pour soutenir le ciel de carrière dans les Catacombes de Paris : en coordination avec le remontage de hagues d'ossements, des blocs de calcaire disponibles sous le cimetière parisien de Bagneux ont été prélevés, taillés et montés pour sécuriser le parcours des visiteurs dans ce site à haute valeur patrimoniale.



Taille des blocs de calcaire



Pilier à bras réalisé



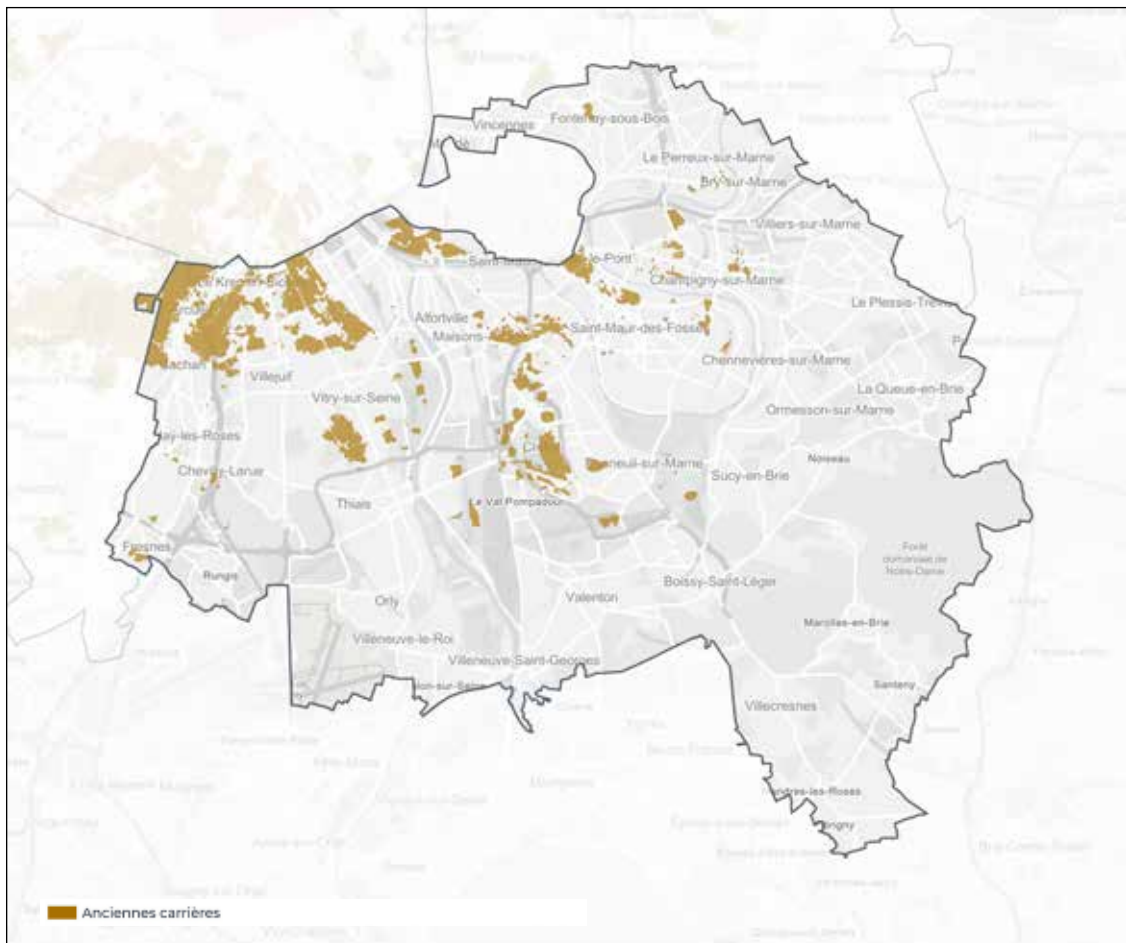
Visite d'inspection à Saint-Maur-des-Fossés

L'Inspection Générale des Carrières est un service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire du Val-de-Marne est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

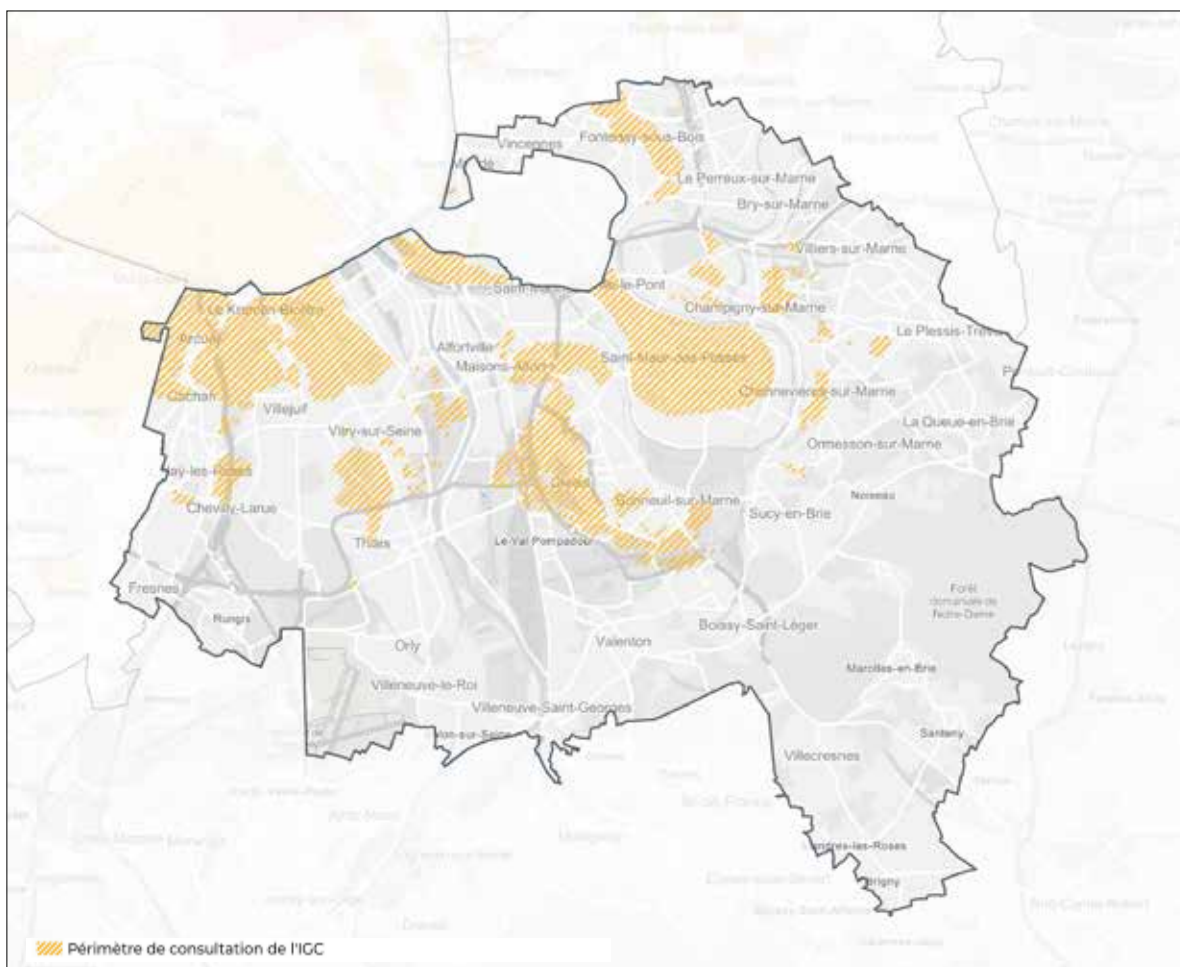
● LES ANCIENNES CARRIÈRES DU VAL-DE-MARNE

Le département du Val-de-Marne a été le siège au cours des siècles d'une intense activité d'extraction de divers matériaux en carrière souterraine ou à ciel ouvert : d'anciennes carrières de **calcaire**, **gypse**, **travertin de Brie**, **glaise** et d'anciennes **sablières** parsèment le territoire du département.

La dégradation de ces cavités et des remblais de carrière peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Ils constituent donc un risque pour les biens et les personnes.



Les arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux pris sur les communes du département du Val-de-Marne prévoient la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.



En 2025, l'IGC a ainsi transmis 501 avis aux services instructeurs des communes du département.

En 2025, l'IGC a ainsi pu contrôler 14 chantiers et émettre 15 récépissés de travaux de confortation pour l'ensemble du département du Val-de-Marne.

○ Joinville-le-Pont : consolidations sous le collège Charcot

- **Territoire Grand Orly Seine Bièvre** : accompagnement de la DRIEAT au cours de l'enquête publique préalable à l'approbation d'un PPR

● INSPECTION DES ANCIENNES GALERIES DE CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public communal et départemental.

Ainsi, l'IGC a réalisé 35 visites sous le Val-de-Marne en 2025.

● EXPERTISE EN CAS D'INCIDENT

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Au cours de l'année 2025, 15 incidents ont été signalés à l'IGC dans le Val-de-Marne.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 ou au 3975 (coût d'un appel local).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

● RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 4 475 demandes de renseignements pour les communes du Val-de-Marne avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu 192 usagers pour le département du Val-de-Marne.

Accueil du public sur RDV – en présentiel et distanciel - Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres



Ancien puits à Saint-Maur-des-Fossés

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

• LES ANCIENNES CARRIÈRES À ARCUEIL

Le paysage de la commune d'Arcueil est structuré par la Vallée de la Bièvre, qui entaille le plateau de Villejuif, permettant l'exploitation des horizons géologiques tertiaires. Ainsi le **Calcaire Grossier**, daté de l'âge Lutétien (environ 45 millions d'années), a été extrait sur environ 122 ha, parfois sur plusieurs niveaux pouvant être par endroit superposés ou réunis, avec des hauteurs de galeries pouvant atteindre 3 mètres. Ces cavités souterraines partiellement remblayées peuvent s'effondrer localement, donnant naissance à de dangereux fontis dont l'ampleur varie selon les caractéristiques du terrain.

Les exploitations à ciel ouvert remblayées de Calcaire Grossier, mais également d'**Argile Plastique**, couvrent environ 115 ha, et sont situées en fond de vallée et au bas des versants. Les propriétés médiocres des remblais de comblement de ces fosses les rendent sujettes à des tassements, notamment sous l'effet de circulations d'eau.

• INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

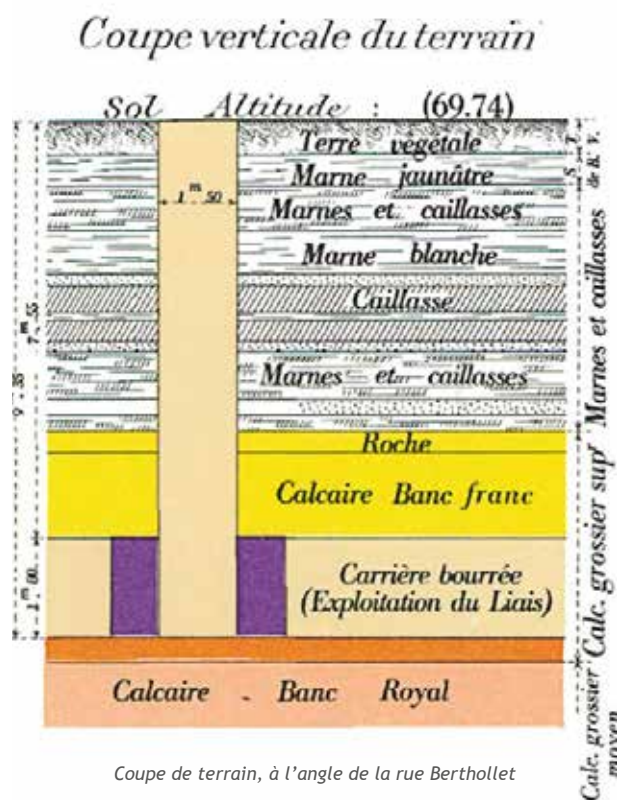
L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **L'IGC a réalisé 3 visites à Arcueil en 2025.**

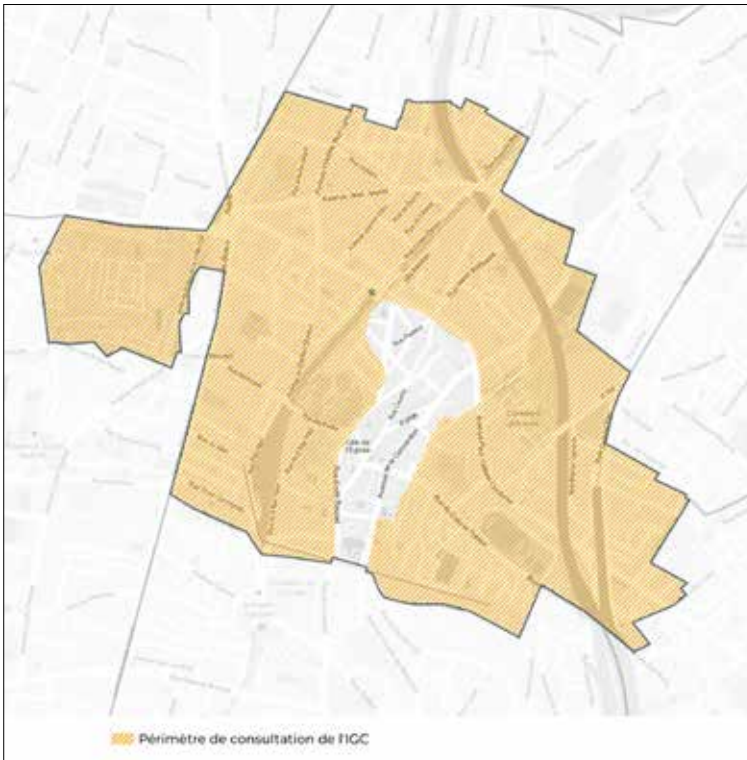
Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

• DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC est intervenue sur 2 incidents liés au sous-sol à Arcueil, en 2025.





● URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2025, l'IGC a ainsi émis 30 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC a ainsi émis 3 récépissés de travaux de confortation pour la commune.

● RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 118 demandes de renseignements pour la commune d'Arcueil avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 26 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

● LES ANCIENNES CARRIÈRES À BONNEUIL-SUR-MARNE

La commune de Bonneuil-sur-Marne est située sur la rive gauche de la Marne dont la vallée a entaillé le plateau, découvrant les horizons géologiques datés du Ludien (environ 35 millions d'années), qui comportent notamment du **gypse**. À Bonneuil, il a été extrait sur une superficie d'environ 1,6 ha, à l'ouest de la commune, dans la continuité des carrières présentes à Créteil. Cette exploitation présente des galeries de 2 à 4 mètres de hauteur, à une profondeur pouvant atteindre 37 mètres.

Les **Alluvions Anciennes** ont également été exploitées à ciel ouvert dans des sablières, qui ont par la suite été remblayées par des matériaux de qualité généralement médiocre sur une épaisseur pouvant atteindre 10 mètres.

La dégradation de ces cavités et des remblais peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

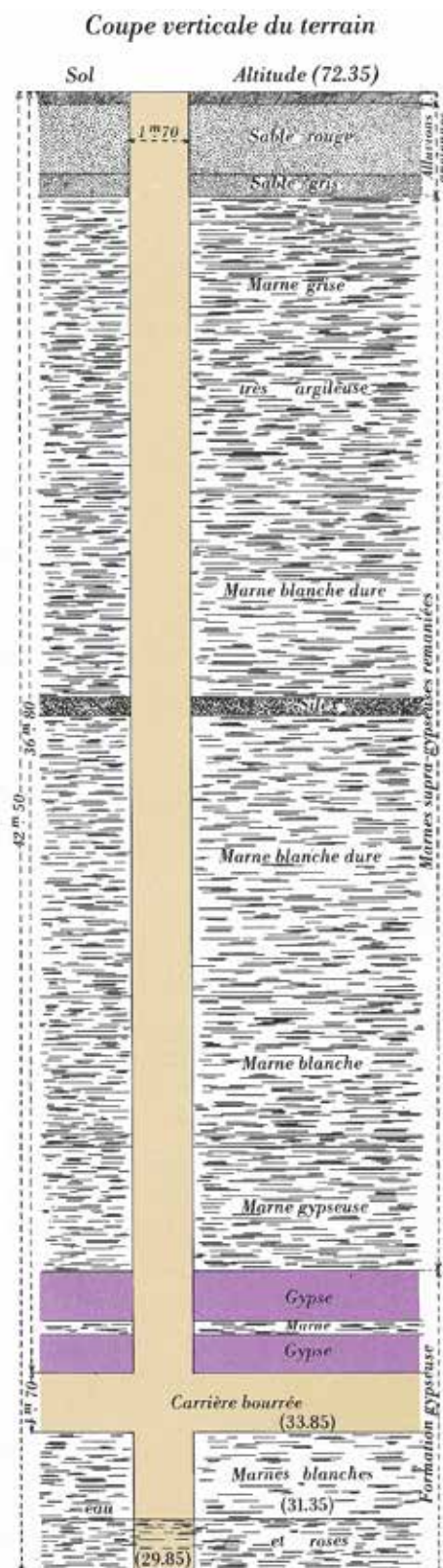
● INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **À Bonneuil-sur-Marne, aucune visite n'est réalisable.**

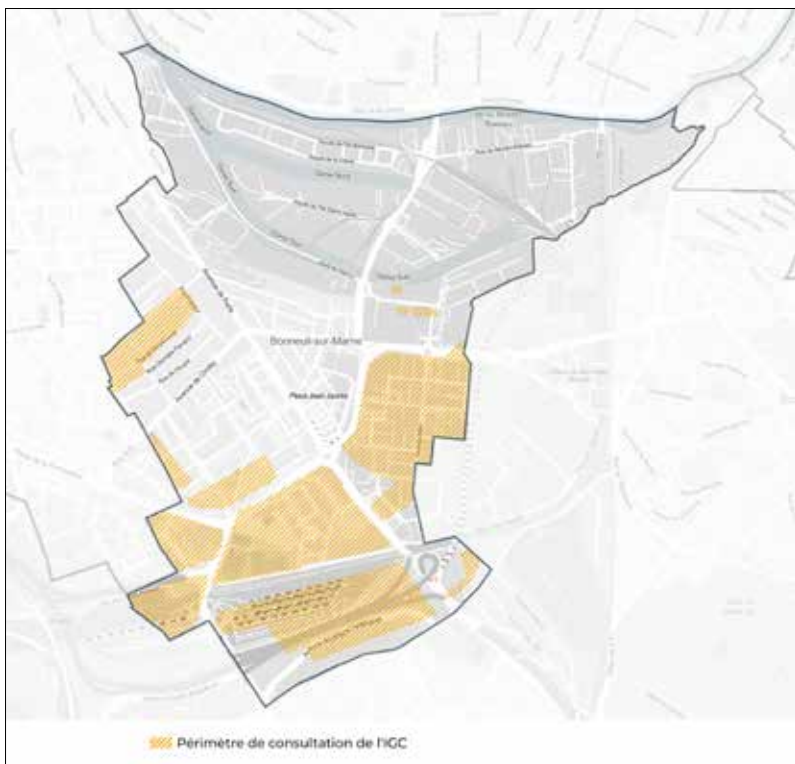
● DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.



Coupe de terrain, rue Juliette Savar



● URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2025, l'IGC a ainsi émis 2 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

● RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 15 demandes de renseignements pour la commune de Bonneuil-sur-Marne avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 1 usager pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

• LES ANCIENNES CARRIÈRES À CACHAN

Le paysage de la commune de Cachan est structuré par la Vallée de la Bièvre, qui entaille le plateau de Villejuif, permettant l'exploitation des horizons géologiques datant de l'ère tertiaire. Ainsi les trois niveaux caractéristiques du **Calcaire Grossier**, daté du Lutétien (environ 45 millions d'années), ont été exploités sur environ 32 ha, dans la moitié nord de la commune, sur les parties hautes des versants (nord-ouest et extrême nord-est).

Les anciennes carrières ont laissé des vides dont la hauteur peut atteindre 4,20 mètres dans le cas d'exploitations sur plusieurs étages réunis (rue de la Citadelle). Le recouvrement varie en fonction de la topographie, oscillant entre 7,50 mètres et plus de 35 mètres (Boulevard de la Vanne).

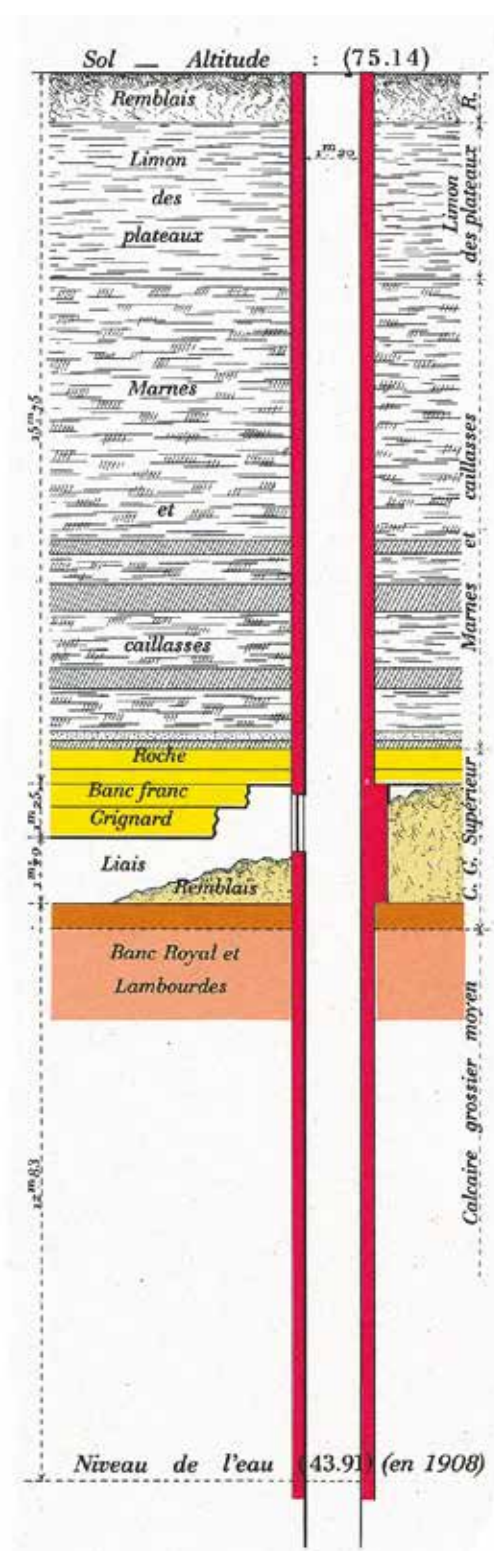
Des carrières à ciel ouvert existaient également, mais leur emprise est nettement moindre (3,2 ha). Les remblais qui comblent les fosses d'extraction sont généralement de mauvaise qualité, et imposent la mise en place de fondations spéciales. Ils peuvent par ailleurs s'affaisser sous l'action d'une circulation d'eau.

L'effondrement localisé de ces cavités peut aboutir à la venue à jour de fontis, constituant une menace pour la sécurité des personnes et des biens.

• INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. En particulier, trois visites de carrières sont réalisables à la demande de la commune ou des particuliers à Cachan. **L'IGC n'a pas réalisé de visite à Cachan en 2025.**

Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

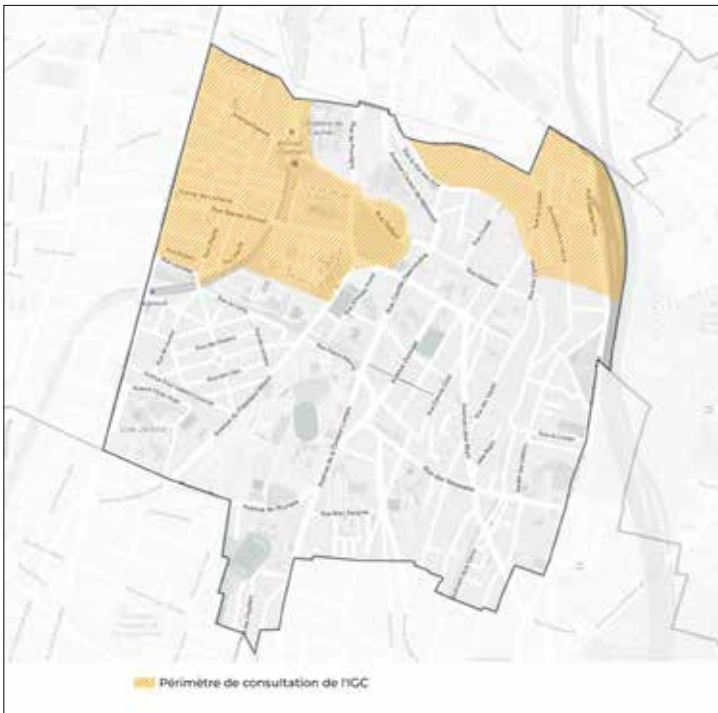


Coupe de terrain, rue des Jardins

● DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol à Cachan, en 2025.



● URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2025, l'IGC a ainsi émis 23 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC a ainsi pu contrôler 3 chantiers et a émis 1 récépissé de travaux de confortation pour la commune.

● RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 130 demandes de renseignements pour la commune de Cachan avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projets.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 25 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

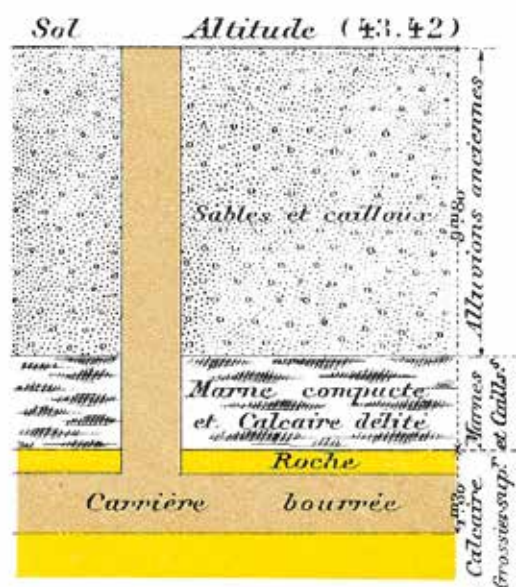
● LES ANCIENNES CARRIÈRES À CHAMPIGNY-SUR-MARNE

La commune de Champigny-sur-Marne est située sur la rive gauche de la Marne dont la vallée a entaillé le plateau de Brie permettant l'exploitation des horizons géologiques tertiaires. Ainsi, à l'ouest de la commune, le **Calcaire Grossier**, daté du Lutétien (environ 45 millions d'années), a été extrait sur environ 40 ha dans des carrières à ciel ouvert et sur environ 2,1 ha dans des carrières souterraines. Ces dernières sont peu profondes (6 à 10 mètres de profondeur) pour des hauteurs de galeries comprises entre 1,30 et 2,70 mètres.

Les **Alluvions Anciennes** ont été également exploitées à ciel ouvert dans des sablières, qui ont par la suite été remblayées par des matériaux de qualité généralement médiocre, sur une épaisseur pouvant atteindre 8 mètres.

Sur la partie haute de la commune, les horizons géologiques plus récents des **Travertins de Brie** et du **Calcaire de Champigny** ont également été exploités à ciel ouvert et en souterrain. Les contours de ces anciennes carrières sont mal connus. Elles demeurent peu profondes pour des hauteurs de vides pouvant atteindre 4 mètres.

La dégradation de ces cavités et des remblais peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.



Coupe de terrain, boulevard Aristide Briand

● INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

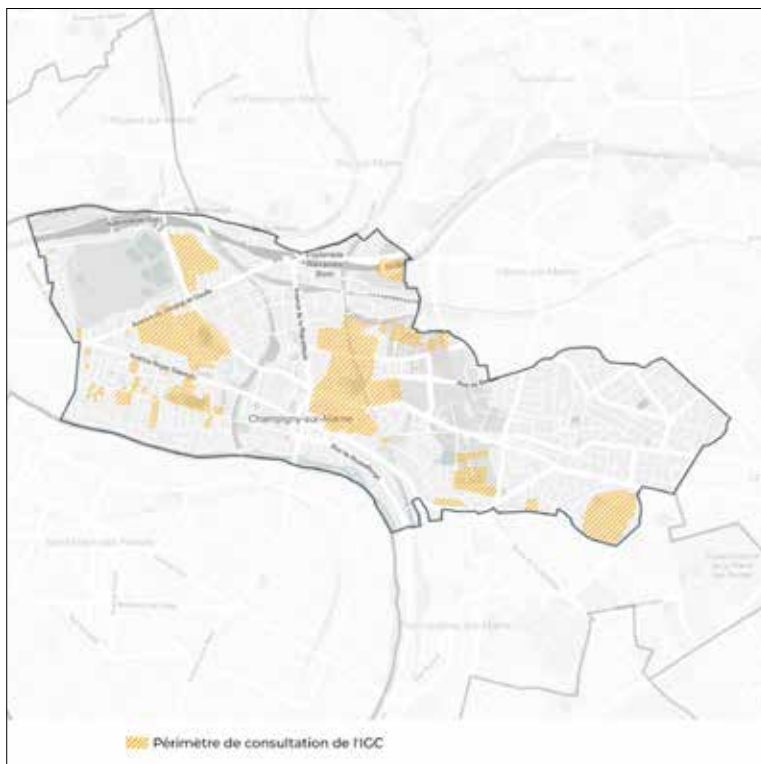
L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus.

À Champigny-sur-Marne, aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable.

● DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol à Champigny-sur-Marne, en 2025.



● URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2025, l'IGC a émis 23 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

● RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 260 demandes de renseignements pour la commune de Champigny-sur-Marne avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 3 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

• LES ANCIENNES CARRIÈRES À CHARENTON-LE-PONT

La commune de Charenton-le-Pont est située sur le versant nord de la vallée de la Marne qui a entaillé le plateau, découvrant les horizons géologiques datés du Lutétien (environ 45 millions d'années). Ceux-ci comportent notamment le **Calcaire Grossier**, largement exploité dans la région pour la construction.

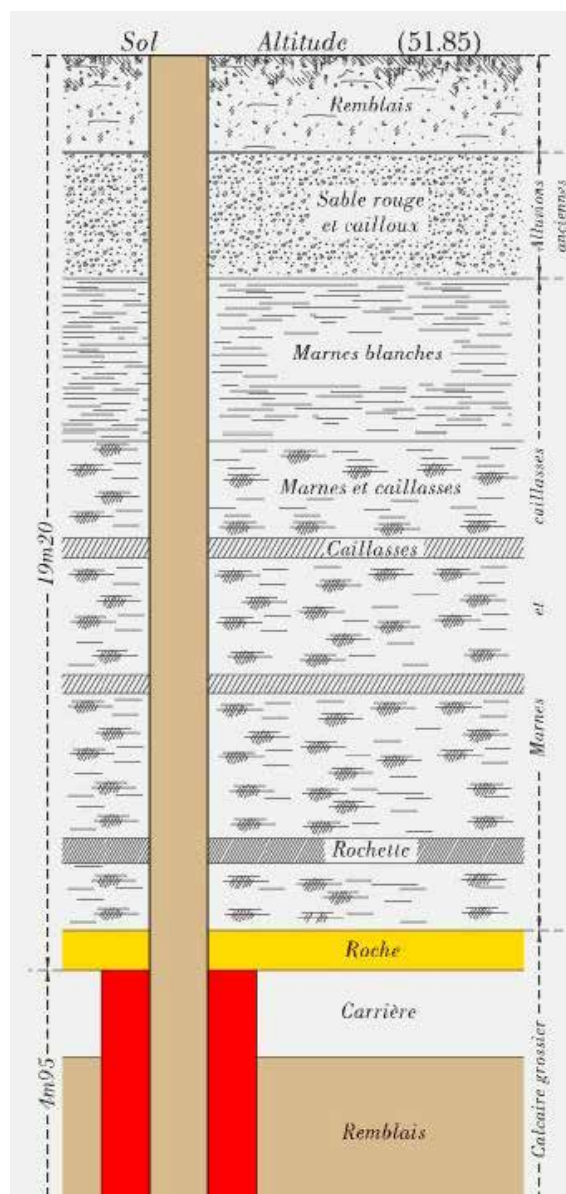
Les trois niveaux caractéristiques du calcaire ont été exploités à Charenton-le-Pont, principalement sur un seul niveau de grande hauteur, partiellement remblayé, à une profondeur pouvant atteindre 22 mètres. On retrouve également d'anciennes carrières de calcaire à ciel ouvert sur le territoire de la commune, généralement remblayées par des matériaux de qualité médiocre.

La dégradation de ces cavités et des remblais, qui concernent plus de la moitié du territoire de la commune, peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

• INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **À Charenton-le-Pont, 3 visites ont été réalisées en 2025.**

Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

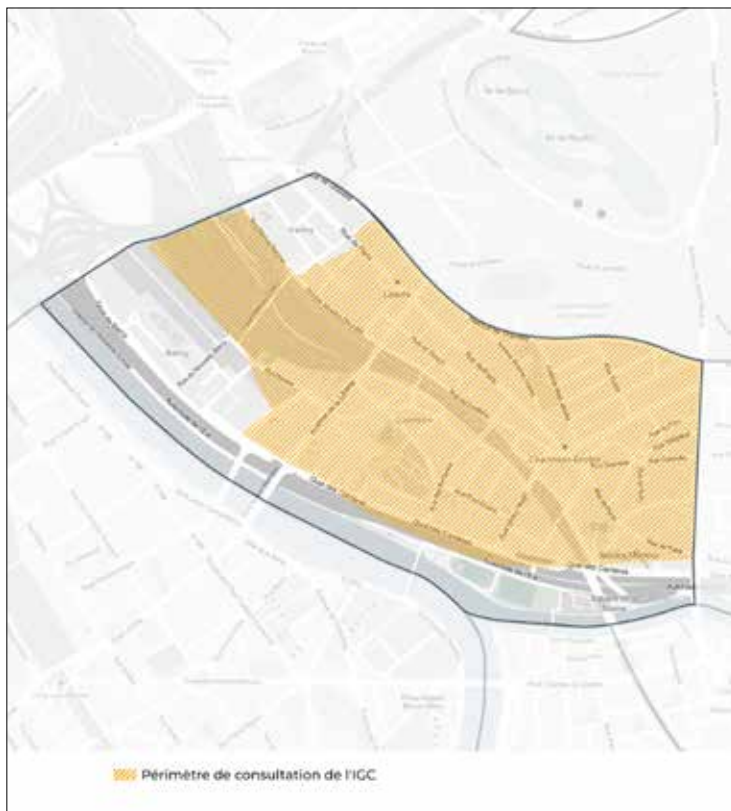


Coupe de terrain, rue du Parc

• DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.



● URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2025, l'IGC a émis 21 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC a ainsi pu contrôler 1 chantier mais n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

● RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 140 demandes de renseignements pour la commune de Charenton-le-Pont avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 2 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

● LES ANCIENNES CARRIÈRES À CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE

La commune de Chennevières-sur-Marne est située sur la rive gauche de la Marne dont la vallée a entaillé le plateau de Brie permettant l'exploitation des horizons géologiques tertiaires, notamment des **Travertins de Brie**, exploités pour l'empierrement.

Les anciennes carrières de Travertins de Brie sont mal connues, elles se présentent bien souvent comme des caves profondes, soit des galeries de 2 mètres de hauteur, à une profondeur de 4 à 5 mètres, plus ou moins reliées entre elles. Leur extension demeure très mal connue.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

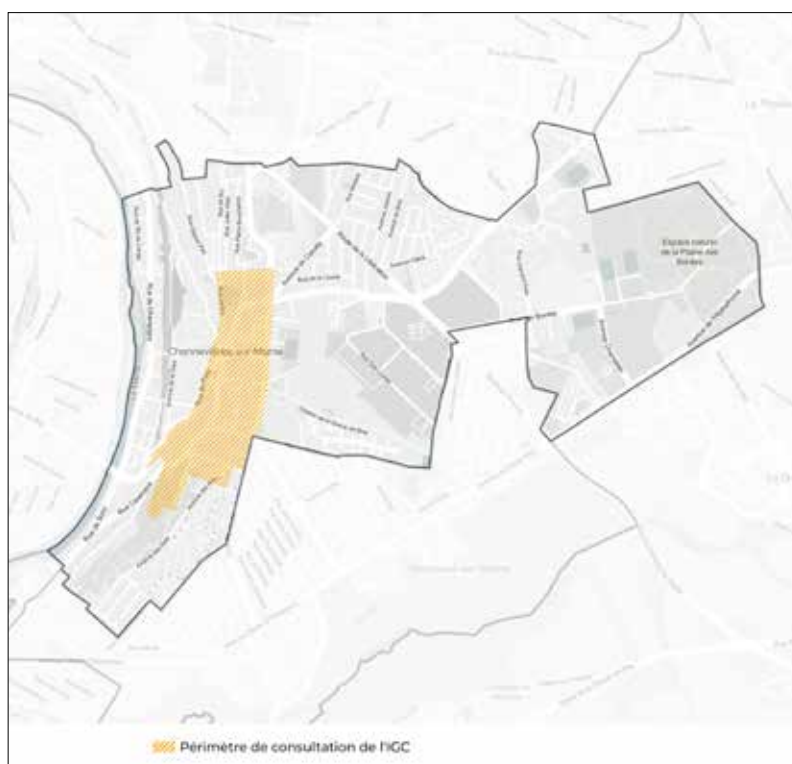
● URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2025, l'IGC a émis 3 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.



● INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **À Chennevières-sur-Marne, aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable sous les voies publiques.**

● DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.

● RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 67 demandes de renseignements pour la commune de Chennevières-sur-Marne avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 1 usager pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À CRÉTEIL

La commune de Créteil est située à la confluence des vallées de la Marne et de la Seine. Ces vallées ont entaillé le plateau, découvrant les horizons géologiques datés du Lutétien (environ 45 millions d'années). Ceux-ci comportent notamment le **Calcaire Grossier**, largement exploité dans la région pour la construction.

À Créteil, les anciennes carrières de calcaire se situent au nord du territoire, et se poursuivent à Maisons-Alfort. Les trois niveaux caractéristiques du calcaire ont été exploités, à ciel ouvert ou en souterrain. Les anciennes carrières souterraines peuvent présenter des étages superposés ou un seul étage de grande hauteur. Les hauteurs de galeries sont donc très variables, de 85 centimètres à 3 mètres sous une profondeur de 7 à 14 mètres. Ces vides d'exploitation n'ont pas toujours été remblayés.

Au sud de la commune, le **gypse** (pierre à plâtre) a été exploité sur environ 5 ha. Les galeries constituant l'exploitation se trouvent entre 36 et 39 mètres de profondeur, pour 1,7 mètre de hauteur environ.

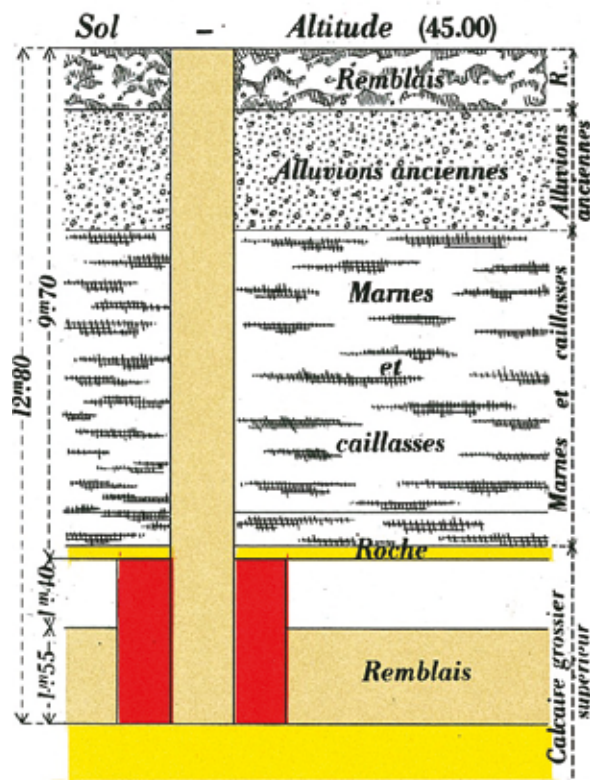
Les **Alluvions Anciennes** ont également été exploitées à ciel ouvert dans des sablières, qui ont par la suite été remblayées par des matériaux de qualité généralement médiocre sur une épaisseur pouvant atteindre 10 mètres.

La dégradation de ces cavités et des remblais peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Créteil, un seul réseau de galeries est visitable et fait l'objet d'inspections périodiques, avec un accès via le domaine privé. **L'IGC n'a pas réalisé de visite en 2025.**

Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

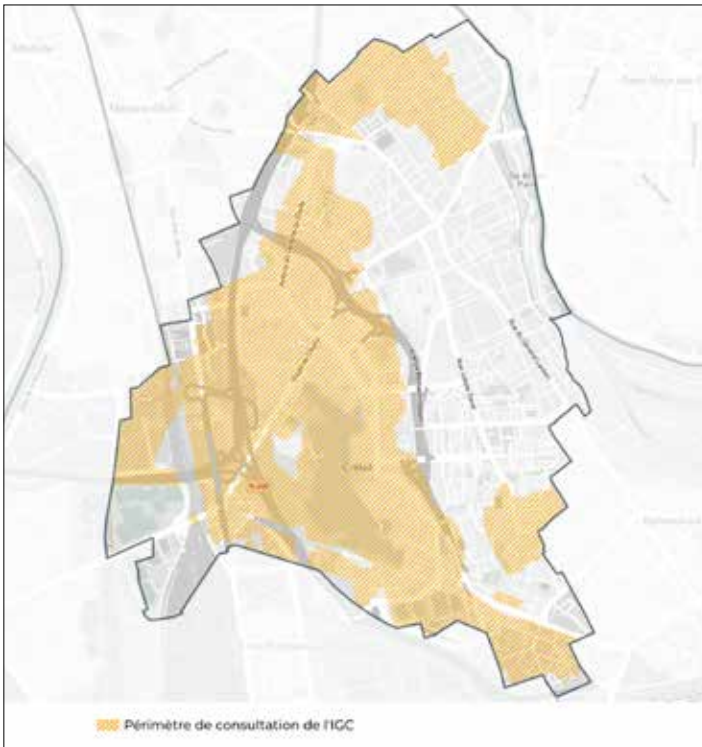


Coupe de terrain, avenue de Ceinture

DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.



● URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2025, l'IGC a émis 29 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

● RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 148 demandes de renseignements pour la commune de Créteil avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 4 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

● LES ANCIENNES CARRIÈRES À FONTENAY-SOUS-BOIS

La commune de Fontenay-sous-Bois s'inscrit topographiquement et géologiquement sur le versant sud d'une butte-témoin qui s'étire depuis Les Lilas à l'ouest jusqu'à Villemomble puis Vaujours à l'est. Cette butte-témoin est composée essentiellement de terrains datant du Ludien (environ 35 millions d'années), notamment le **gypse** qui a été intensément exploité dans la région pour la production du plâtre. À Fontenay-sous-Bois, il a été exploité à ciel ouvert (1,1 ha) et en souterrain (7,35 ha) sur le versant sud de la butte.

À ciel ouvert, les carrières ont été remblayées sur 10 à 30 mètres, par des matériaux de qualité généralement médiocre. En souterrain, les trois niveaux, ou masses, de gypse ont été exploités (voir coupe ci-contre). Dans le secteur Charles Bassée, les trois niveaux ont fait l'objet d'extraction en souterrain sous la forme de galeries à 24 mètres de profondeur, et d'une hauteur de 11 mètres pour le premier niveau, 5,70 mètres pour le deuxième et 2,50 mètres pour le troisième.

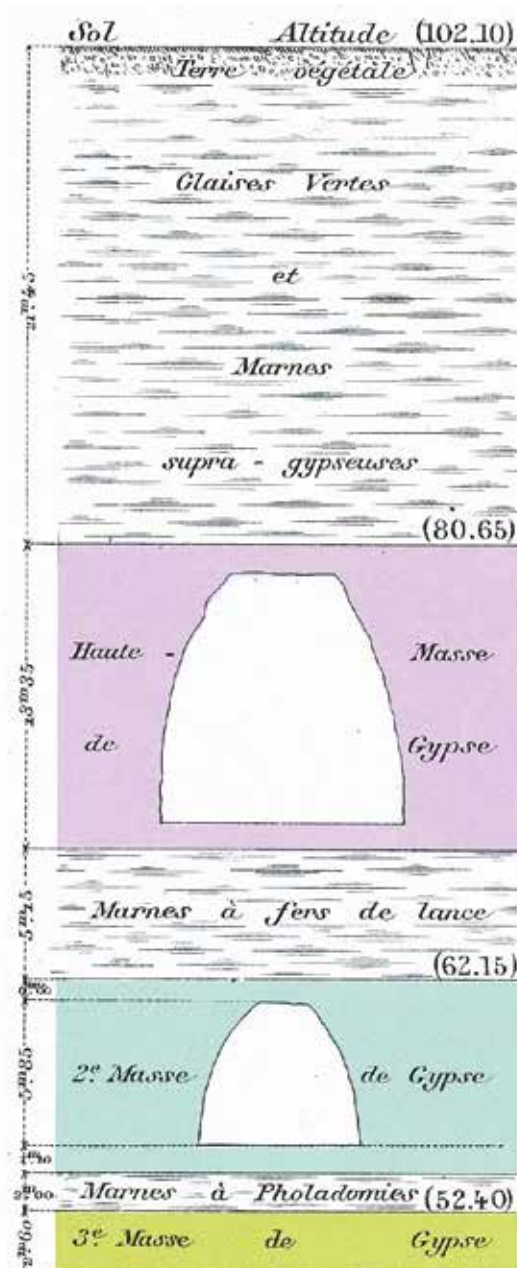
Plus haut sur le plateau, le **Travertin de Brie** a également été exploité souterrainement dans de petites carrières artisanales.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

● DIAGNOSTIC INCIDENTS

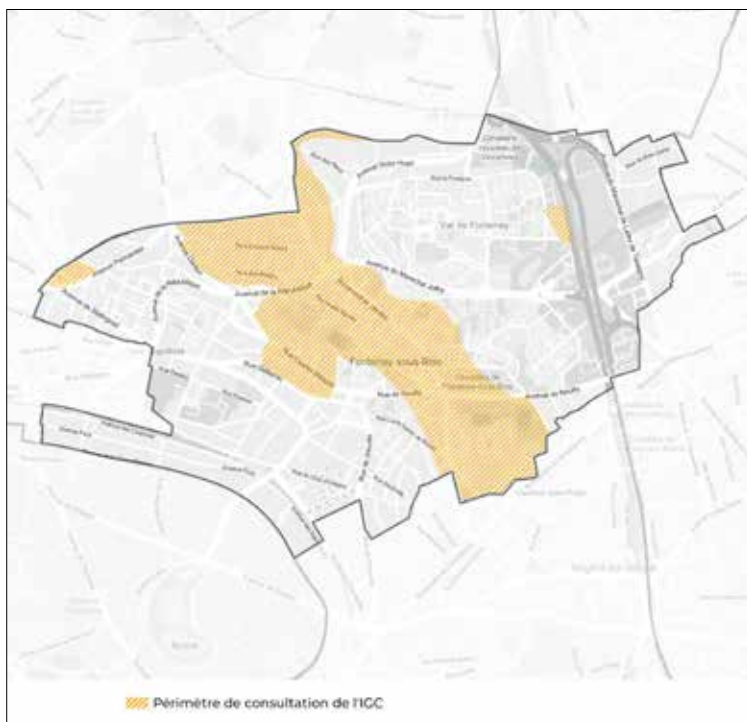
En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.



● INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **À Fontenay-sous-Bois, aucune visite n'est à réaliser sous les voies publiques.**



● URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2025, l'IGC a émis 31 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

● RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 236 demandes de renseignements pour la commune de Fontenay-sous-Bois avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 15 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

● LES ANCIENNES CARRIÈRES À GENTILLY

La commune de Gentilly est située de part et d'autre de la vallée de la Bièvre qui a entaillé le plateau de Villejuif, permettant l'exploitation des horizons géologiques tertiaires, à ciel ouvert et en souterrain en vue d'extraire le **Calcaire Grossier** (pierre à bâtir) et l'**Argile Plastique** (briques).

Les carrières souterraines de calcaire (coupe ci-contre) ont extrait les trois niveaux caractéristiques de la roche et peuvent présenter plusieurs étages superposés, voire réunis qui n'ont pas été systématiquement remblayés. Il peut donc subsister des vides, de 1,20 à 2,60 mètres de hauteur, à une profondeur de 7 à 22 mètres.

La dégradation de ces cavités et des remblais peut entraîner des désordres jusqu'à la surface. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

● INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

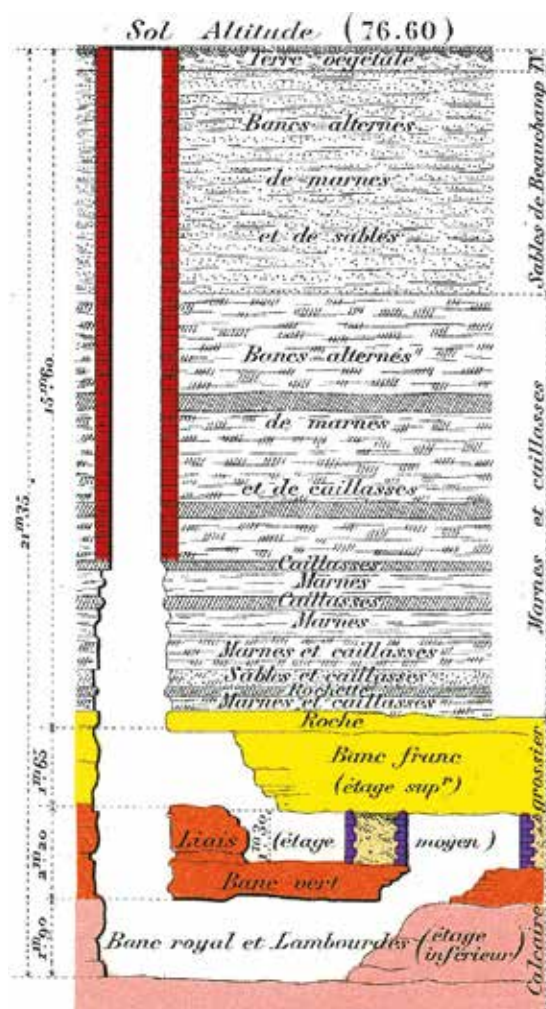
L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **L'IGC a réalisé 2 visites à Gentilly en 2025.**

Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

● DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

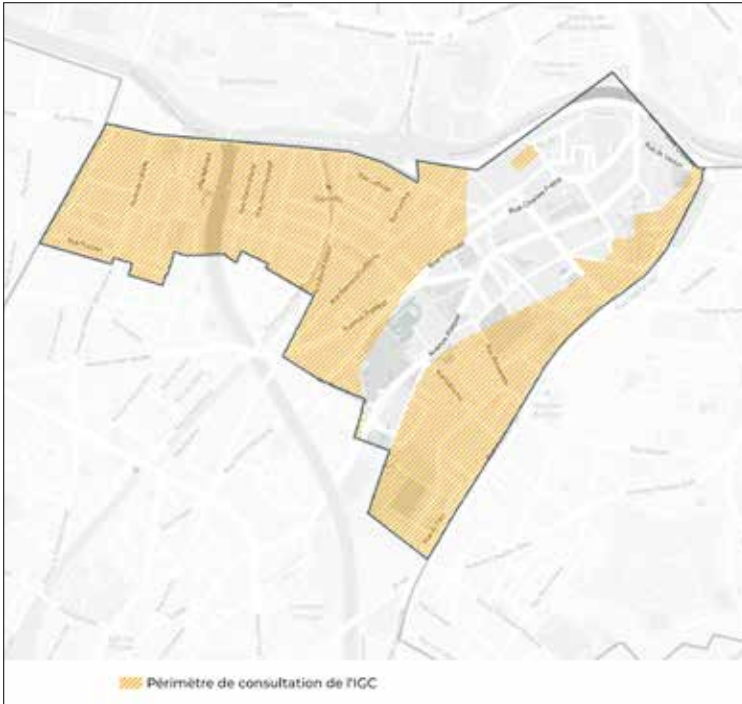
L'IGC est intervenue sur 1 incident lié au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.



Coupe de terrain, rue des Champs-Élysées



Visite d'inspection à Gentilly



• URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2025, l'IGC a émis 22 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et un dossier des ouvrages exécutés est exigé à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

• RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 96 demandes de renseignements pour la commune de Gentilly avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 5 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

• LES ANCIENNES CARRIÈRES À IVRY-SUR-SEINE

Le **Calcaire Grossier** daté du Lutétien (environ 45 millions d'années) a été abondamment exploité à Ivry-sur-Seine (126,4 ha d'anciennes carrières connues). Les 3 niveaux caractéristiques du Lutétien (supérieur, moyen et inférieur) ont été extraits à travers des galeries pouvant se superposer (comme figuré sur la coupe ci-contre) ou être réunies. Ces exploitations n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol de 1,20 à 2,60 mètres selon les étages, sous une profondeur de 6 à 20 mètres.

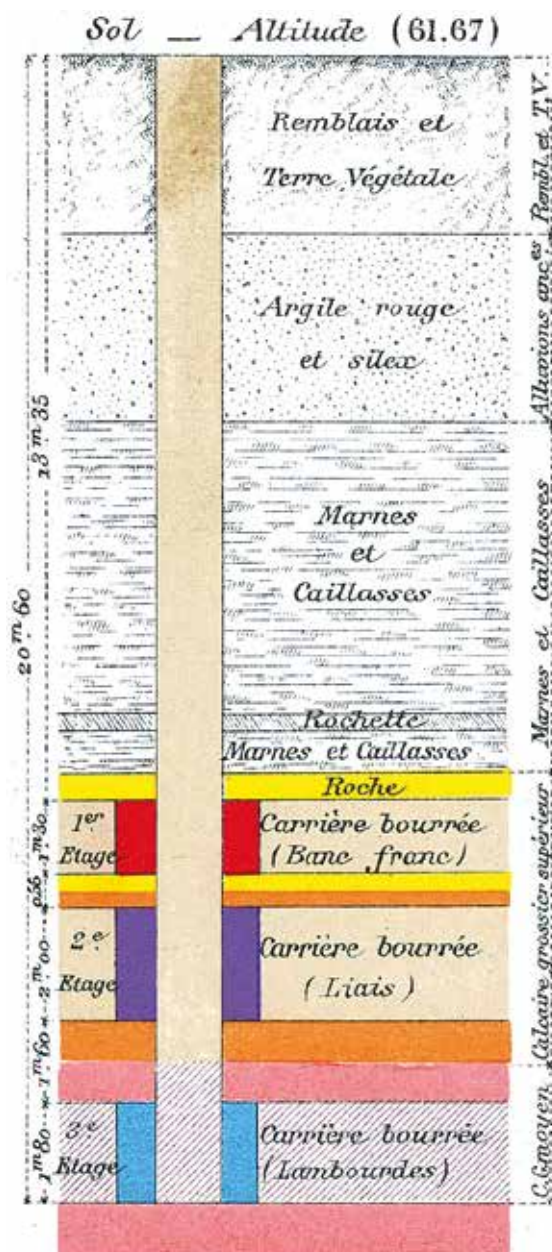
Quelques exploitations à ciel ouvert de Calcaire Grossier ou d'**Alluvions Anciennes** (sablères) existaient également, remblayées sur des épaisseurs variant de 8,50 à 16 mètres environ par des matériaux de qualité généralement médiocre.

La dégradation de ces cavités et des remblais peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

• DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC est intervenue sur 3 incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.

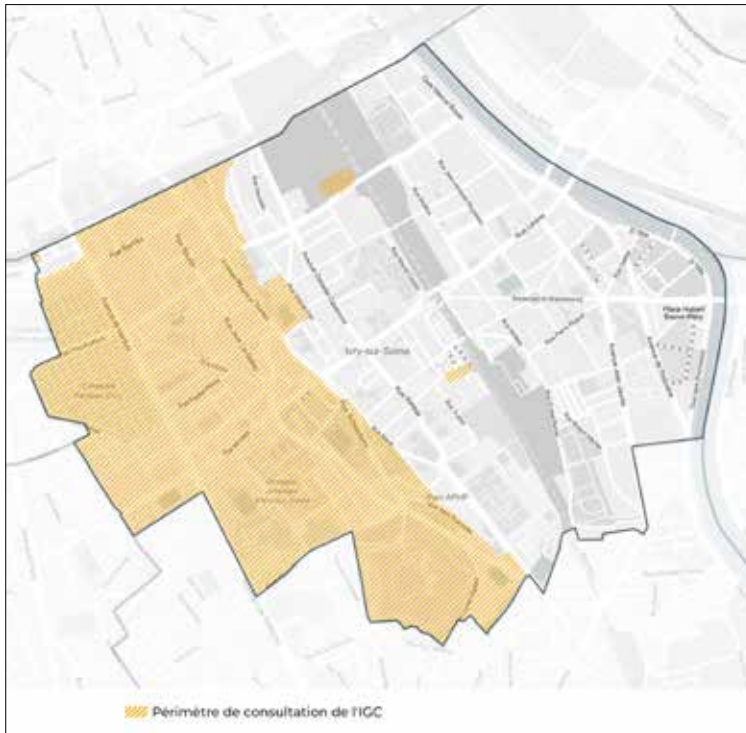


Coupe de terrain, rue Jean-Baptiste Renoult

● INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public, quand des accès lui sont connus, et sous le Fort d'Ivry (Convention avec le Ministère des Armées). **14 visites ont été effectuées à Ivry-sur-Seine en 2025.**

Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.



● URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2025, l'IGC a émis 58 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC a ainsi pu contrôler 3 chantiers et a émis 8 récépissés de travaux de confortation pour la commune.

● RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 267 demandes de renseignements pour la commune d'Ivry-sur-Seine avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 23 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

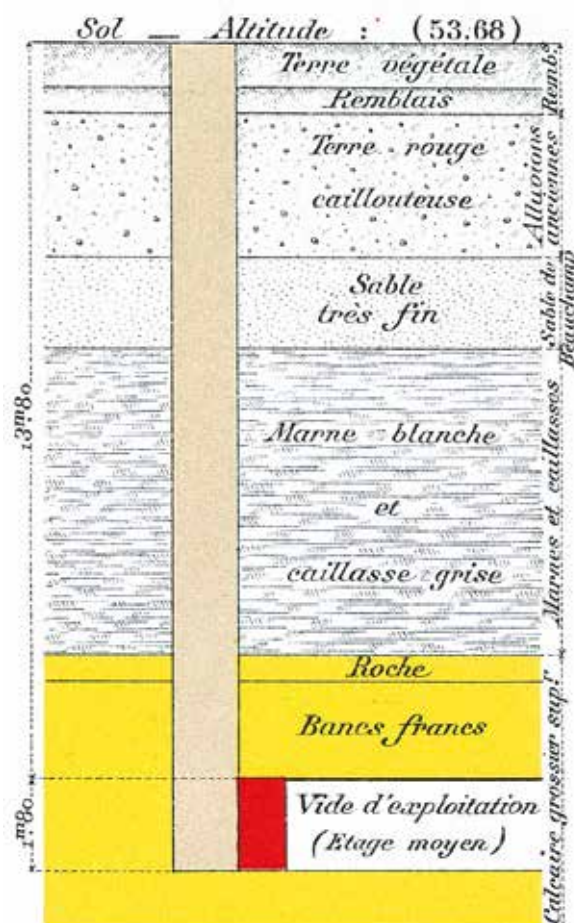
• LES ANCIENNES CARRIÈRES À JOINVILLE-LE-PONT

La commune de Joinville-le-Pont est située dans une boucle de la Marne dont la vallée, en rive droite, a entaillé le plateau, découvrant les horizons géologiques datés du Lutétien (environ 45 millions d'années). Ceux-ci comportent notamment du **Calcaire Grossier**, largement exploité dans la région pour la construction. À Joinville-le-Pont, les anciennes carrières concernent environ 15% du territoire de la commune, exclusivement en rive droite.

Les deux premiers niveaux caractéristiques du calcaire y ont été exploités, principalement dans des galeries réunies de grande hauteur, pouvant atteindre 5 mètres. Ces vides partiellement remblayés, se trouvent à une profondeur de 15 mètres au maximum.

On retrouve également d'anciennes carrières de calcaire à ciel ouvert à proximité des carrières souterraines, généralement remblayées par des matériaux de qualité médiocre.

La dégradation de ces cavités et des remblais peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.



Coupe de terrain, rue Émile Moutier

• INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

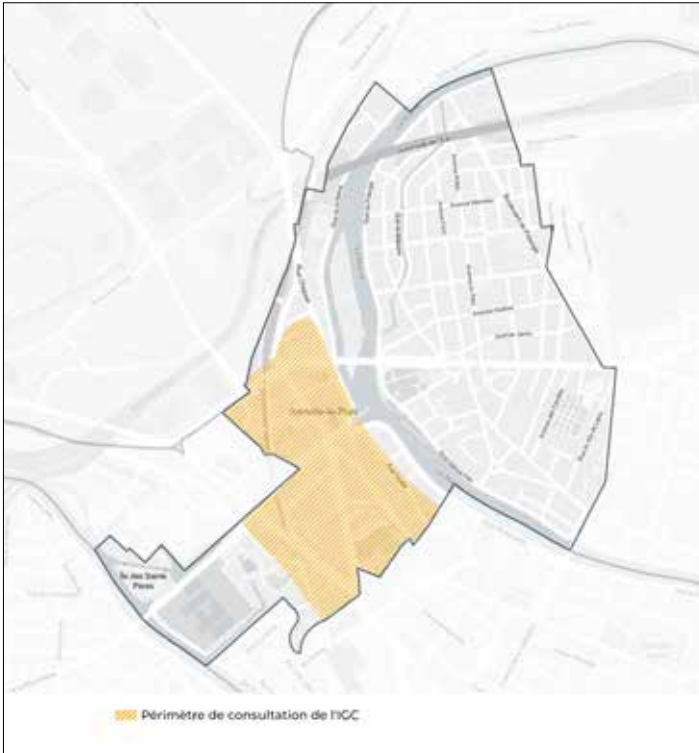
L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. D'importantes réductions des parcours d'inspection ont été engendrées par l'aménagement des Hauts de Joinville. **L'IGC a réalisé 4 visites en 2025 dans les secteurs accessibles.**

Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

• DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC est intervenue sur 3 incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.



● URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2025, l'IGC a émis 6 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC a ainsi pu contrôler 2 chantiers mais n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

L'IGC accompagne également la commune de Joinville-le-Pont dans les travaux de consolidations du collège Charcot.

● RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 144 demandes de renseignements pour la commune de Joinville-le-Pont avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 4 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

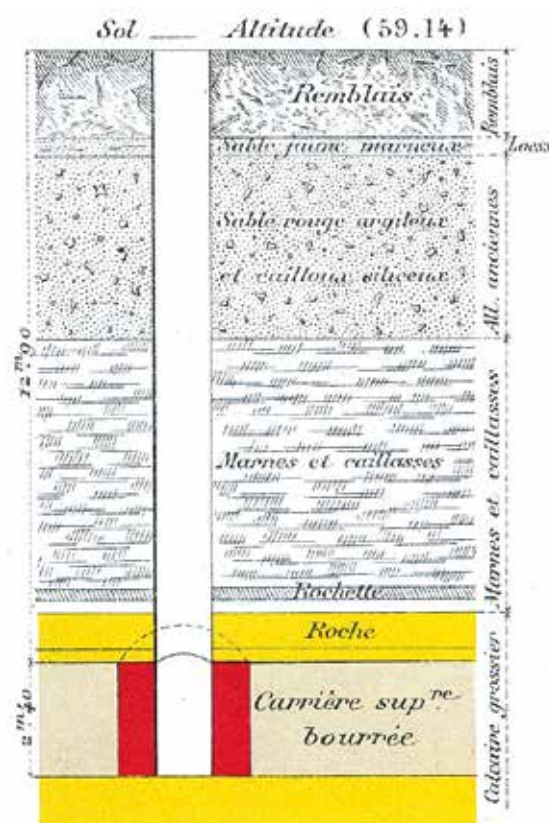
• LES ANCIENNES CARRIÈRES AU KREMLIN-BICÊTRE

La commune du Kremlin-Bicêtre se situe en bordure de la vallée de la Bièvre. Cette vallée a entaillé le plateau de Villejuif, permettant l'exploitation des horizons géologiques tertiaires, à ciel ouvert et en souterrain, en vue d'extraire le **Calcaire Grossier** (pierre à bâtir).

Au Kremlin-Bicêtre, les anciennes carrières souterraines de calcaire (coupe ci-contre) concernent 154 ha et se présentent sur trois niveaux. Les galeries n'ont pas été systématiquement remblayées, il peut donc subsister des vides, de 1,40 à 3 mètres de hauteur, à une profondeur de 7 à 45 mètres.

Par ailleurs, il est possible que des carrières souterraines de **gypse** qu'on rencontre à Villejuif se prolongent au niveau du Fort du Kremlin-Bicêtre.

La dégradation de ces cavités et des remblais peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.



Coupe de terrain, cimetière du Kremlin-Bicêtre

• INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

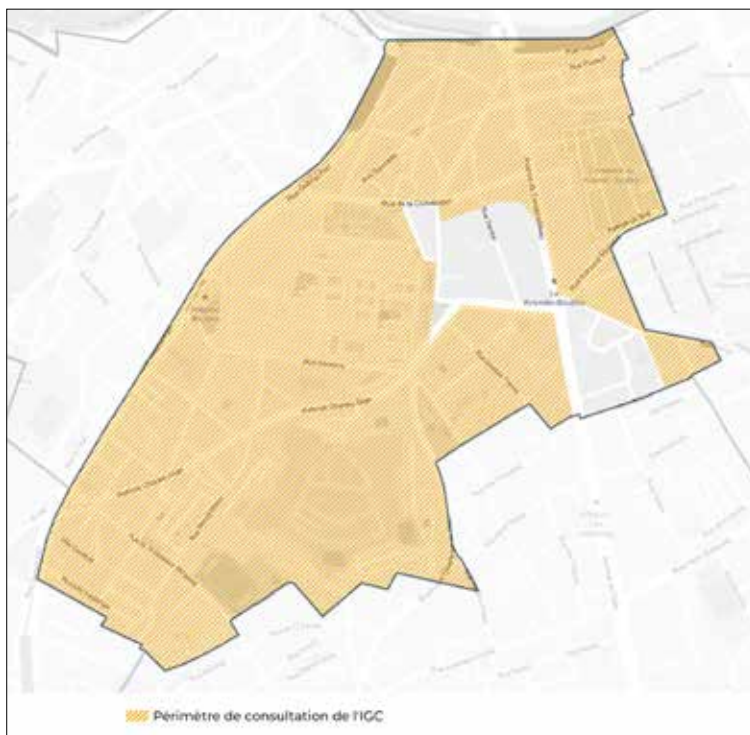
L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. Au Kremlin-Bicêtre, 3 secteurs font l'objet de visites périodiques : sous le cimetière communal, sous l'hôpital et au sud de la commune. **3 visites ont été réalisées en 2025.**

Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

• DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.



● URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2025, l'IGC a émis 19 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en oeuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC a ainsi pu contrôler 3 chantiers et a émis 1 récépissé de travaux de confortation pour la commune.

● RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 174 demandes de renseignements pour la commune de Kremlin-Bicêtre avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 6 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

• LES ANCIENNES CARRIÈRES À L'HAÏ-LES-ROSES

La commune de L'Haÿ-les-Roses s'étend sur le versant est de la vallée de la Bièvre, avec une zone de forte déclivité à l'ouest de la commune. Cette configuration a mis à l'affleurement une large partie des terrains datant de l'ère tertiaire. Ainsi, certains matériaux dégagés par l'érosion ont pu être exploités à ciel ouvert : **lœss**, **Sables de Fontainebleau**, **Travertin de Brie** et **gypse**. Ces anciennes carrières ne sont pas toutes connues.

Le gypse a également été exploité dans des carrières souterraines sur 2 niveaux, entre 15 et 33 mètres de profondeur, la hauteur des galeries n'excèdent pas 5 mètres.

La dégradation de ces cavités et des remblais peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

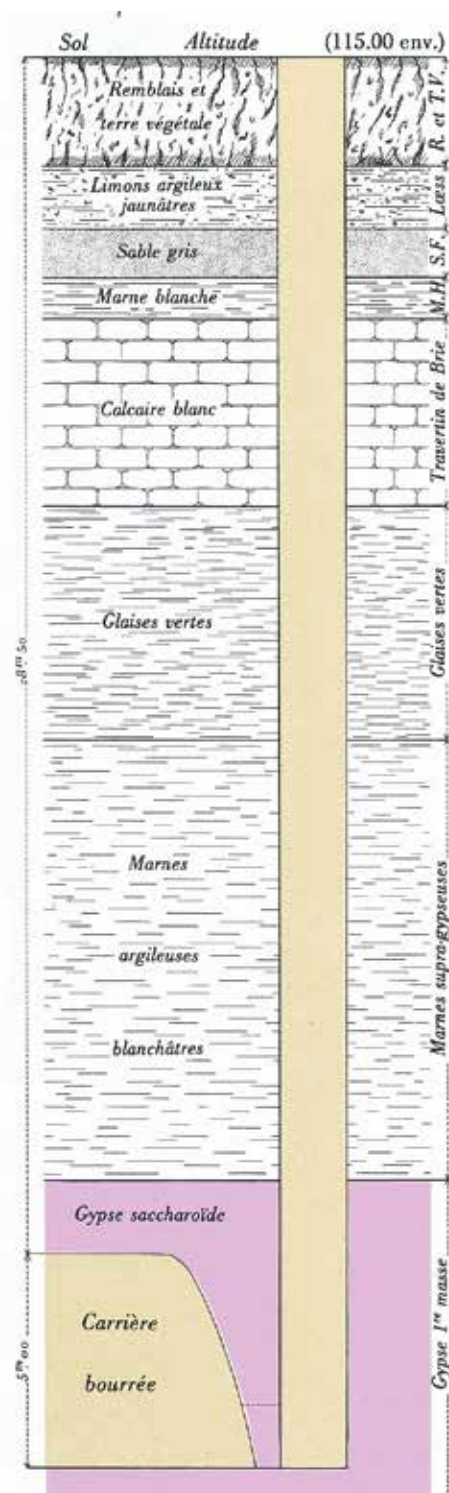
• INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **À L'Haÿ-les-Roses, aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable.**

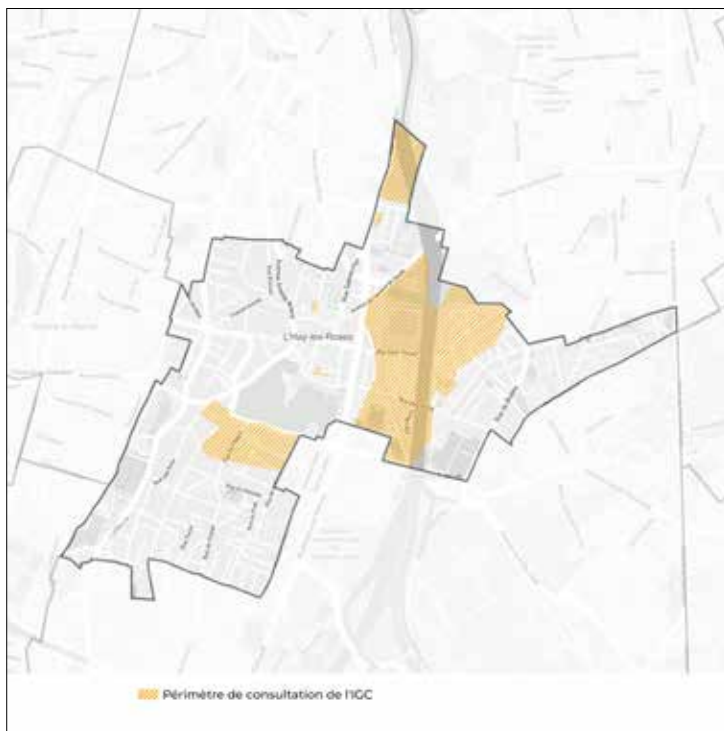
• DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC est intervenue sur 1 incident lié au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.



Coupe de terrain représentative de l'exploitation du gypse à L'Haÿ-les-Roses



• URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2025, l'IGC a émis 4 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

• RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 114 demandes de renseignements pour la commune de L'Haÿ-les-Roses avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 1 usager pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

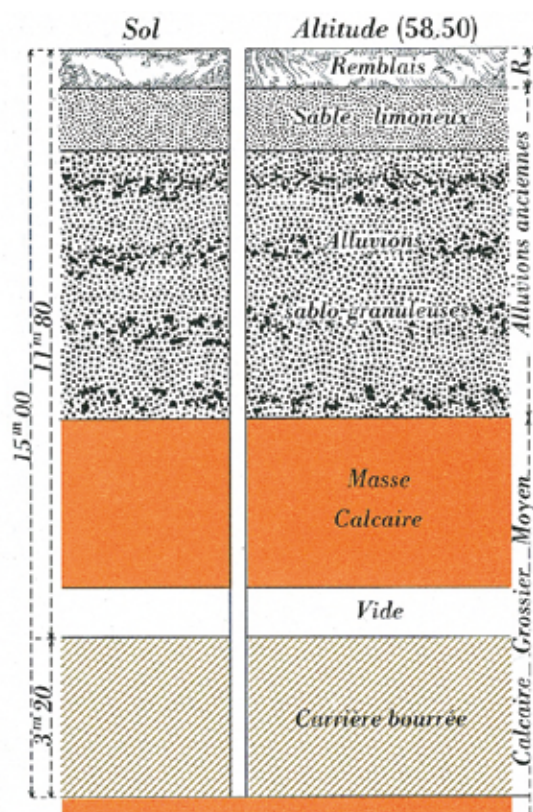
● LES ANCIENNES CARRIÈRES À MAISONS-ALFORT

La commune de Maisons-Alfort est située à la confluence des vallées de la Marne et de la Seine. Ces vallées ont entaillé le plateau, découvrant les horizons géologiques datés du Lutétien (environ 45 millions d'années). Ceux-ci comportent notamment du **Calcaire Grossier**, largement exploité dans la région pour la construction.

À Maisons-Alfort, les trois niveaux caractéristiques du calcaire ont été exploités, à ciel ouvert (23,5 ha connus), ou en souterrain (10 ha connus). Les anciennes carrières souterraines se présentent soit en étages superposés soit en un seul étage de grande hauteur. Les hauteurs de galeries sont donc très variables, de 1,20 à 4,20 mètres sous une profondeur de 3,50 à 12 mètres. Ces vides d'exploitation n'ont pas toujours été remblayés.

On retrouve également d'anciennes carrières de calcaire et d'**alluvions** (sablières) à ciel ouvert sur le territoire de la commune, généralement remblayées par des matériaux de qualité médiocre.

La dégradation de ces cavités et des remblais peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.



Coupe de terrain, avenue du Général Leclerc

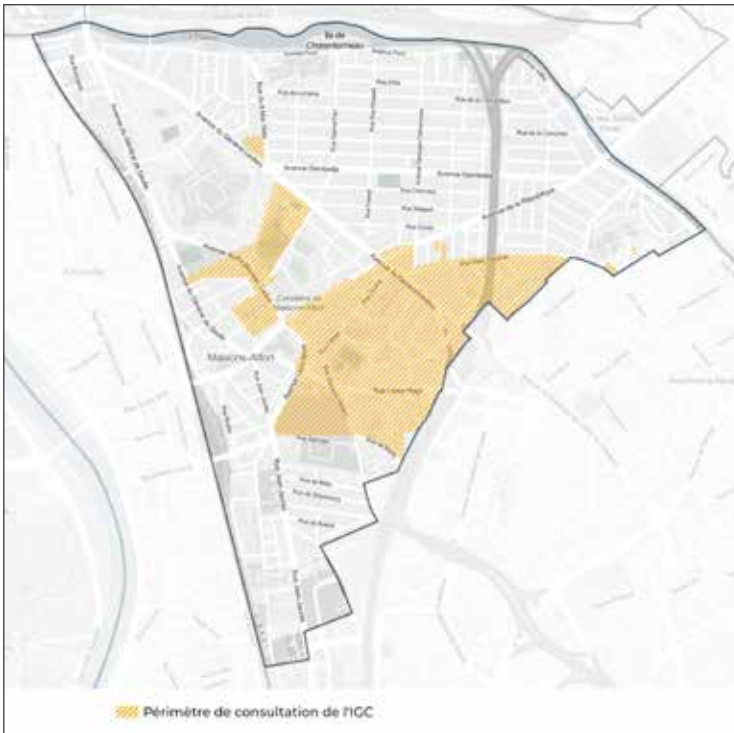
● INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **L'IGC a réalisé 1 visite à Maisons-Alfort en 2025.**

● DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC est intervenue sur 2 incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.



● URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2025, l'IGC a émis 8 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

● RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 248 demandes de renseignements pour la commune de Maisons-Alfort avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 2 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

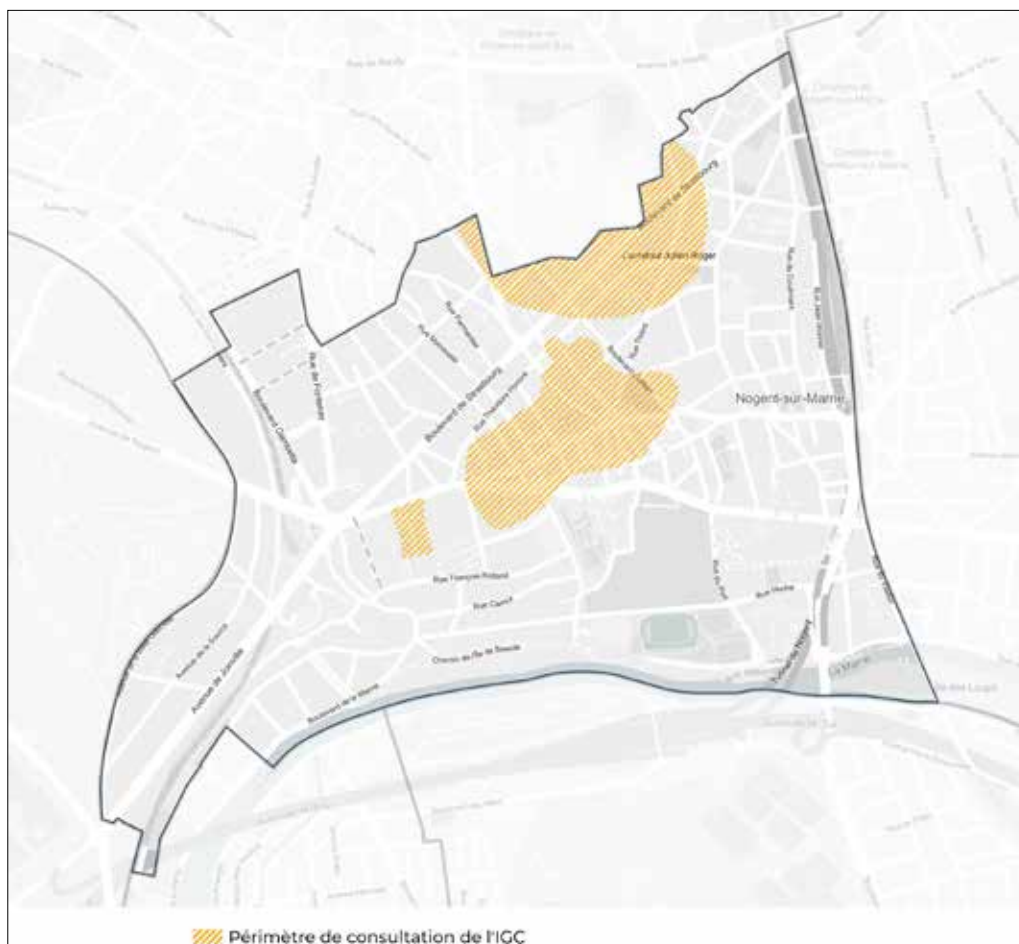
L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

• LES ANCIENNES CARRIÈRES À NOGENT-SUR-MARNE

La commune de Nogent-sur-Marne est située sur la rive droite de la Marne, avec un relief marqué de 95 NGF au nord, en limite de la butte de Belleville-Romainville, et 35 NGF au sud.

Le **Travertin de Brie** y a été exploité en souterrain et à ciel ouvert (pierre). Les **Glaises Vertes** (argile) et les **Alluvions Anciennes** ont été exploitées à ciel ouvert (sable).

La dégradation de ces cavités et des remblais peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.



● INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus.

À Nogent-sur-Marne, aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable.

● DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.

● URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2025, l'IGC a émis 1 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

● RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 116 demandes de renseignements pour la commune de Nogent-sur-Marne avec un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC n'a pas reçu ni conseillé d'usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

● LES ANCIENNES CARRIÈRES À ORMESSON-SUR-MARNE

La commune d'Ormesson-sur-Marne est située sur la rive gauche de la Marne. Cette vallée a entaillé le plateau de Brie permettant l'exploitation souterraine du **Travertin de Brie**, utilisé pour l'empierrement. L'extension de ces carrières est mal connue, elles affecteraient environ un hectare avec d'anciennes galeries d'exploitation d'une hauteur de 2 mètres sous 4 à 6 mètres de recouvrement.

De plus la vallée du Morbras entaille, vers le sud, la commune d'Ormesson, laissant apparaître des Calcaires de Champigny. Ces derniers ont été exploités dans plusieurs communes sans que ces carrières ne soient répertoriées.

La dégradation des cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

● DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.

● RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 19 demandes de renseignements pour la commune d'Ormesson-sur-Marne dans un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC n'a ni reçu ni conseillé d'usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

● INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **À Ormesson-sur-Marne, aucune visite n'est réalisable faute d'accès.**

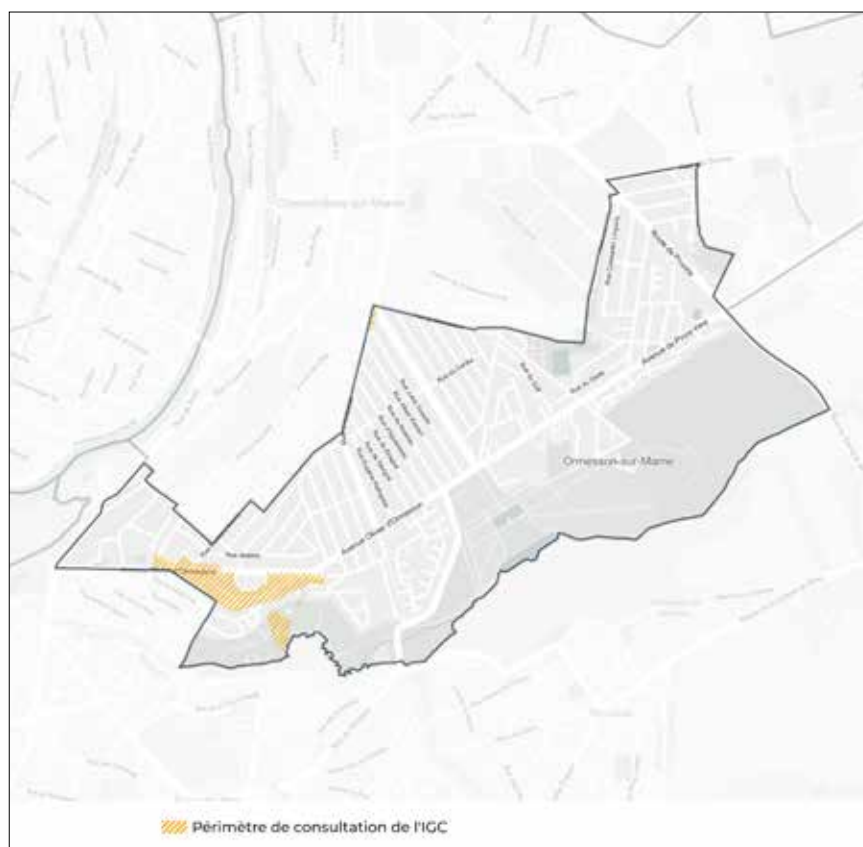
● URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2025, l'IGC a émis 1 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.



CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

● LES ANCIENNES CARRIÈRES À SAINT-MANDÉ

La commune de Saint-Mandé s'inscrit dans une Haute Terrasse de la Seine propice à l'exploitation du **Calcaire Grossier** (pierre à bâtir).

Les anciennes carrières souterraines de calcaire se situent entre 15 et 20 mètres de profondeur et demeurent mal connues. Les galeries d'extraction se présentent sur un seul niveau et n'ont pas été systématiquement remblayées laissant subsister des vides en sous-sol de 1,4 à 2 mètres de hauteur.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

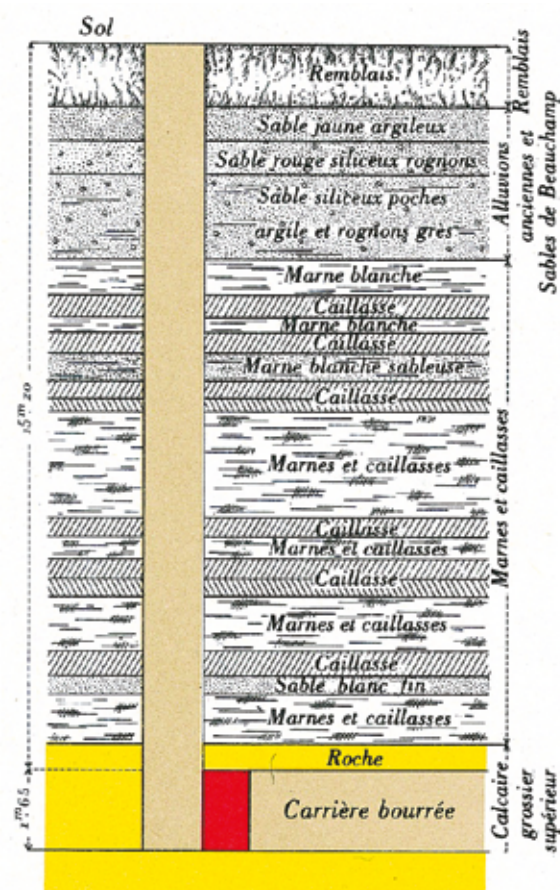
● INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **À Saint-Mandé, aucune visite n'est réalisable.**

● DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.



Coupe de terrain à proximité du cimetière de Saint-Mandé



● URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2025, l'IGC a émis 1 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

● RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 109 demandes de renseignements pour la commune de Saint-Mandé dans un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC n'a pas reçu ni conseillé d'usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

• LES ANCIENNES CARRIÈRES À SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

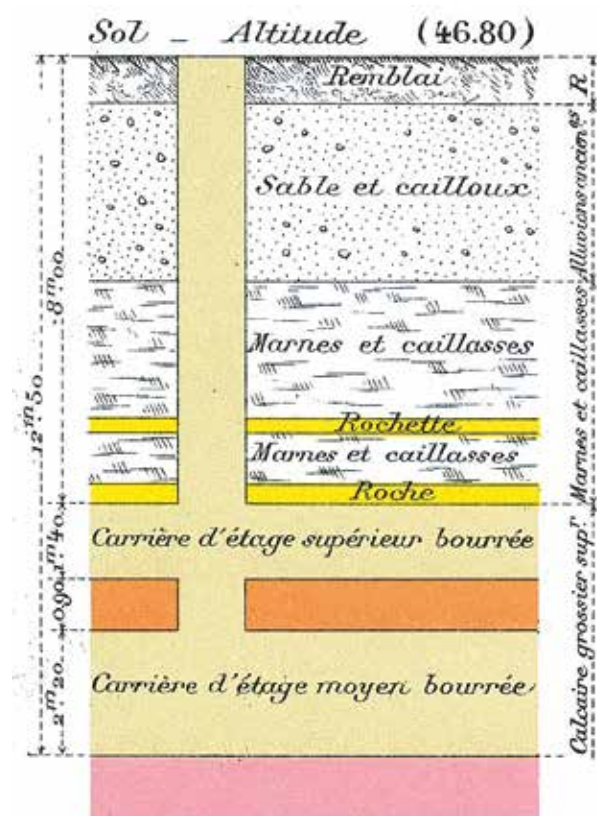
La commune de Saint-Maur-des-Fossés est située dans une boucle de la Marne dont la vallée a entaillé le plateau, découvrant les horizons géologiques datés du Lutétien (environ 45 millions d'années). Ceux-ci comportent notamment du **Calcaire Grossier**, largement exploité dans la région pour la construction.

La commune est caractérisée par un regroupement au nord d'anciennes carrières de calcaire à ciel ouvert très étendues et de carrières souterraines de tailles réduites pouvant s'apparenter à des caves, avec 4 mètres de hauteur et 10 mètres au maximum de recouvrement.

Le reste des exploitations est mal connu et réparti sur une grande partie du territoire de la commune. Elles sont d'abord à ciel ouvert le long du versant puis passent en souterrain. Les 3 niveaux caractéristiques du calcaire ont été exploités à une profondeur variant de 5 à 15 mètres maximum, parfois sur 2 étages superposés comme figuré sur la coupe ci-contre.

Des sablières (**Alluvions**) ont également été exploitées à ciel ouvert.

La dégradation de ces cavités et des remblais peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les biens et les personnes.



Coupe de terrain, rue Ramier

• INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

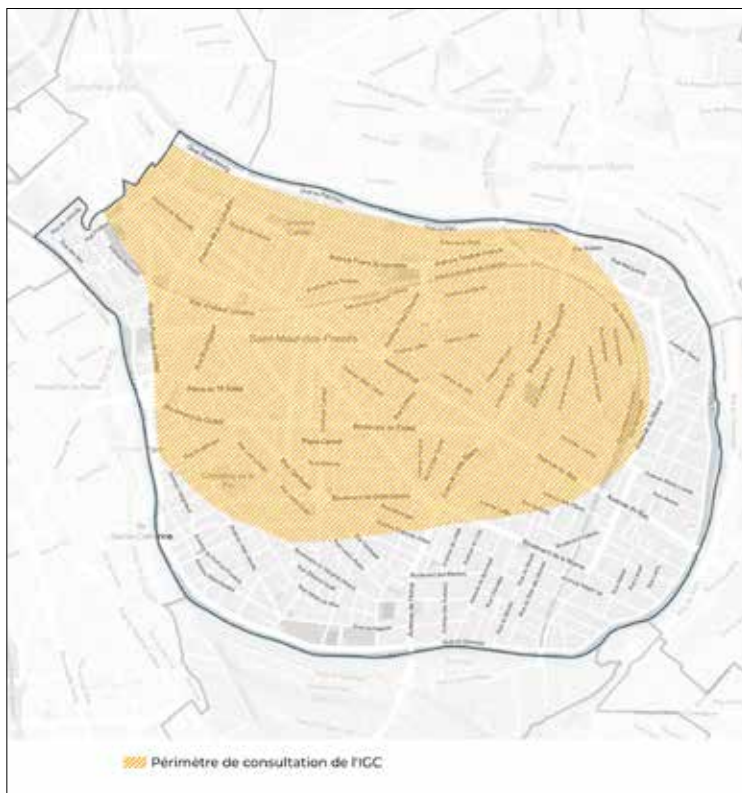
L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Saint-Maur-des-Fossés, un réseau de galeries situé en partie sous le domaine public justifie une surveillance périodique. **En 2025, 2 visites ont été réalisées.**

Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

• DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.



• URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des risques (PPR).

En 2025, l'IGC a émis 111 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux

En 2025, l'IGC n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

• RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 291 demandes de renseignements pour la commune de Saint-Maur-des-Fossés dans un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 14 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

• LES ANCIENNES CARRIÈRES À SAINT-MAURICE

La commune de Saint-Maurice est située sur le versant nord de la vallée de la Marne qui a entaillé le plateau, découvrant les horizons géologiques datés du Lutétien (environ 45 millions d'années). Ceux-ci comportent notamment du **Calcaire Grossier**, largement exploité dans la région pour la construction.

À Saint-Maurice, les anciennes carrières se trouvent seulement aux extrémités est et ouest du territoire de la commune. Les trois niveaux caractéristiques du calcaire y ont été exploités, principalement sur un seul niveau de grande hauteur, partiellement remblayé dont la profondeur peut atteindre 25 mètres (voir coupe ci-contre). On retrouve également d'anciennes carrières de calcaire à ciel ouvert, généralement remblayées par des matériaux de qualité médiocre et situées à proximité des carrières souterraines.

La dégradation de ces cavités et des remblais peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

• INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **En 2025, 2 visites ont été réalisées.**

Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

• DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et orienter le demandeur dans ses démarches.

L'IGC est intervenue sur 1 incident lié au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.



Visite d'inspection à Saint-Maurice

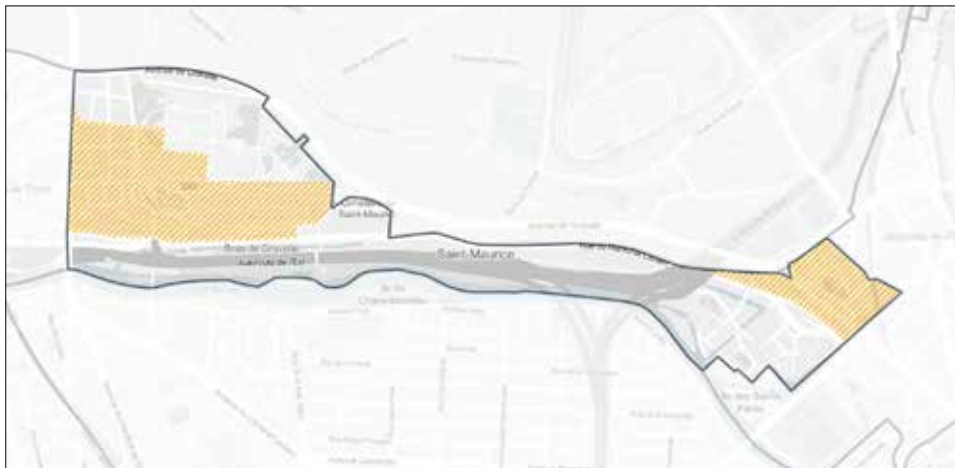
● URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2025, l'IGC a émis 8 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC a ainsi pu contrôler 1 chantier et émis 1 récépissé de travaux de confortation pour la commune.



● RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 91 demandes de renseignements pour la commune de Saint-Maurice dans un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 9 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

● LES ANCIENNES CARRIÈRES À THIAIS

La commune de Thiais s'inscrit topographiquement et géologiquement sur le versant est du plateau sud de Paris qui plonge vers la vallée de la Seine. Le haut de ce versant est composé essentiellement de terrains datés du Stampien (environ 30 millions d'années) et on découvre, à mesure qu'on descend, les roches du Ludien (environ 35 millions d'années) et notamment le **gypse** qui a été exploité dans la région pour la production de plâtre.

À Thiais, le gypse a été extrait dans des carrières souterraines, sous une profondeur de 39 à 44 m. La hauteur des galeries est d'environ : 2,80 à 3 mètres. Le **Travertin de Brie** a également été exploité sur le territoire de la commune, dans des carrières à ciel ouvert et des carrières souterraines d'une hauteur de 2 à 5 mètres, situées à une profondeur de 3 à 4 mètres. Ces carrières demeurent mal connues.

La dégradation de ces cavités et des remblais peut entraîner des désordres jusqu'à la surface. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

● INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **À Thiais, faute d'accès, aucune visite n'est réalisable à l'heure actuelle.**

● DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.

● RENSEIGNEMENT DES USAGERS

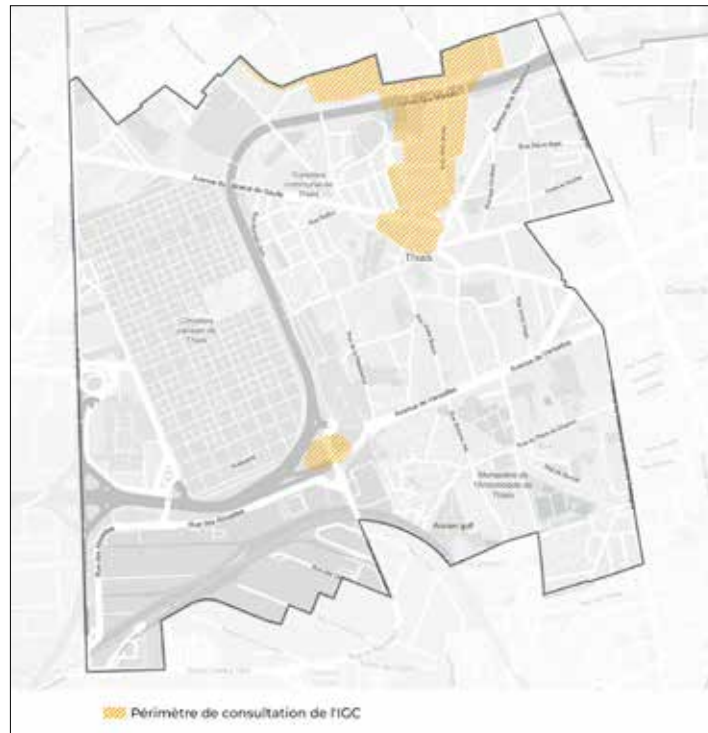
Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 154 demandes de renseignements pour la commune de Thiais dans un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 1 usager pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres



● URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2025, l'IGC a émis 4 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

• LES ANCIENNES CARRIÈRES À VILLEJUIF

La commune de Villejuif s'étend sur un plateau dominant les vallées de la Bièvre, à l'ouest, et de la Seine à l'est, avec deux zones de forte déclivité : à l'est vers Arcueil, et au nord-est vers Ivry-sur-Seine. Cette configuration a mis à l'affleurement une large partie des terrains tertiaires et permis l'exploitation de certains matériaux à ciel ouvert : **lœss**, **Sables de Fontainebleau**, **Travertin de Brie** et **Glaisses Vertes**. Les remblais de nivellement comblant ces anciennes carrières ont généralement des propriétés mécaniques médiocres, et sont sujets à des affaissements provoqués par des circulations d'eau.

Des carrières souterraines de **Calcaire Grossier** existent sur les bordures nord-ouest et nord-est du plateau ; leur hauteur dépasse rarement 2 mètres sous un fort recouvrement. Le **gypse** a également été exploité en souterrain à Villejuif dans de vastes carrières de grande hauteur (jusqu'à plus de 9 mètres), parfois sur deux étages, et sous un recouvrement inférieur à 30 mètres. Ces carrières sont mal connues, et présentent un risque de fontis de grande ampleur.

• INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

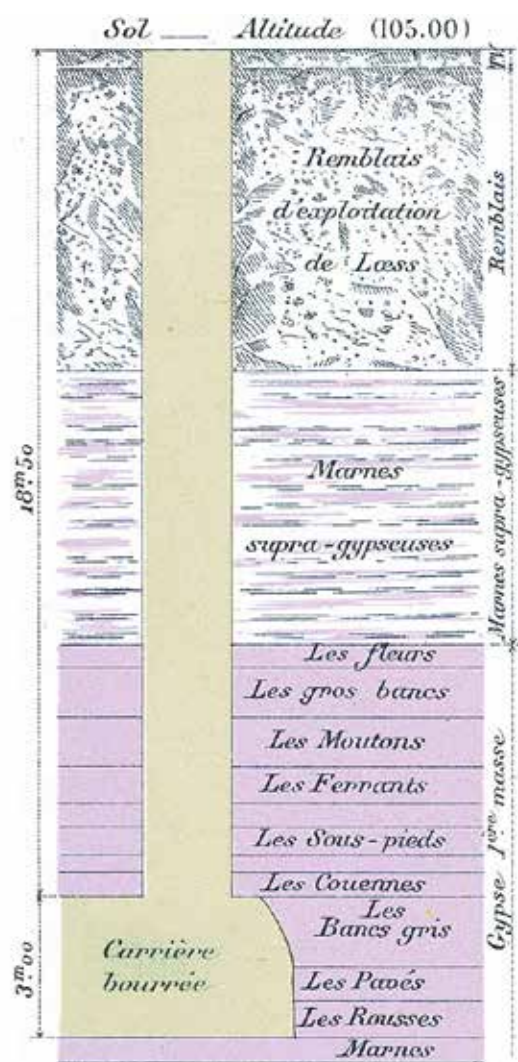
L'Inspection Générale des carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus.

À Villejuif, faute d'accès, aucune visite n'est réalisable.

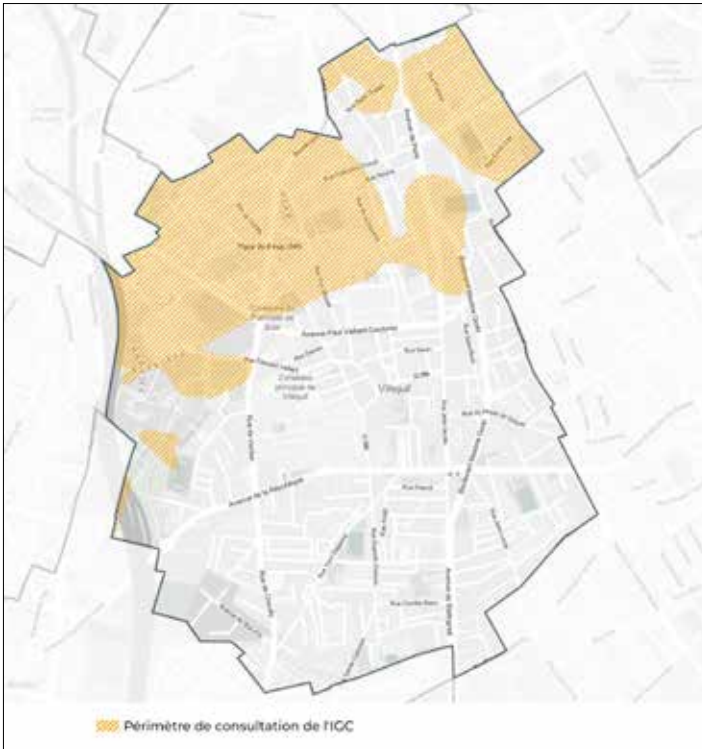
• DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC est intervenue sur 1 incident lié au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2025.



Coupe de terrain, boulevard Chastenay de Géry



● URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2025, l'IGC a émis 58 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC a ainsi pu contrôler 1 chantier mais n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

● RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 301 demandes de renseignements pour la commune de Villejuif dans un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 32 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire de la commune est régie par la convention du 8 juillet 2002 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

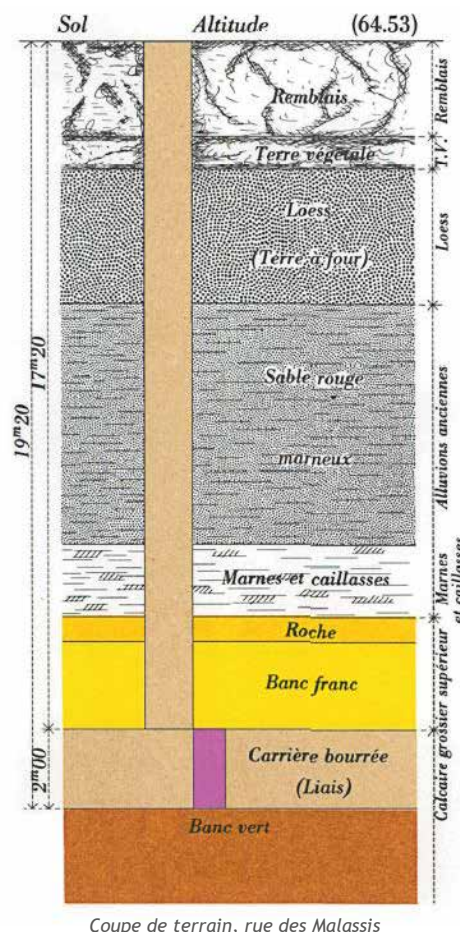
● LES ANCIENNES CARRIÈRES À VITRY-SUR-SEINE

Le **Calcaire Grossier** daté du Lutétien (environ 45 millions d'années) a été abondamment exploité à Vitry dans le nord de la commune, dans la continuité des carrières d'Ivry-sur-Seine. Les 3 niveaux caractéristiques du Lutétien (supérieur, moyen et inférieur) ont été extraits à travers des galeries superposées ou réunies en un seul niveau de grande hauteur. Ces exploitations n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol de 1,20 à 2,40 mètres selon les niveaux, sous une profondeur de 6 à 40 mètres.

Le **gypse** (pierre à plâtre) a également fait l'objet d'une extraction en souterrain sous le Parc des Lilas. Les anciennes galeries de carrière atteignent une hauteur de 3 à 5 mètres, à une profondeur approximative de 35 mètres.

On trouve enfin, sur le territoire de la commune, d'anciennes exploitations à ciel ouvert de calcaire, de **loess** ou d'**Alluvions Anciennes** (sablières) remblayées sur des épaisseurs variant de 7 à 10 mètres environ par des matériaux de qualité généralement médiocre.

La dégradation de ces cavités et des remblais peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.



● INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

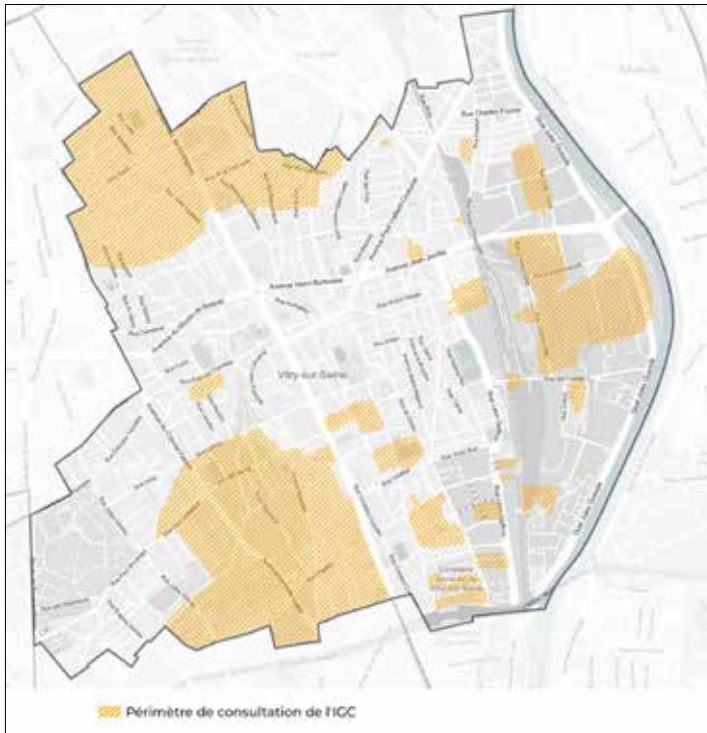
L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **L'IGC a réalisé 1 visite en 2025.**

Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

● DIAGNOSTIC INCIDENTS

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

L'IGC est intervenue sur 1 incident lié au sous-sol de la commune au cours de l'année 2025.



● URBANISME

L'arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 1966 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières.

En 2025, l'IGC a émis 37 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2025, l'IGC a émis 1 récépissé de travaux de confortation pour la commune.

● RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2025, l'IGC a traité 297 demandes de renseignements pour la commune de Vitry-sur-Seine dans un délai de réponse moyen de 1 jour.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2025, l'IGC a reçu et conseillé 16 usagers pour la commune.

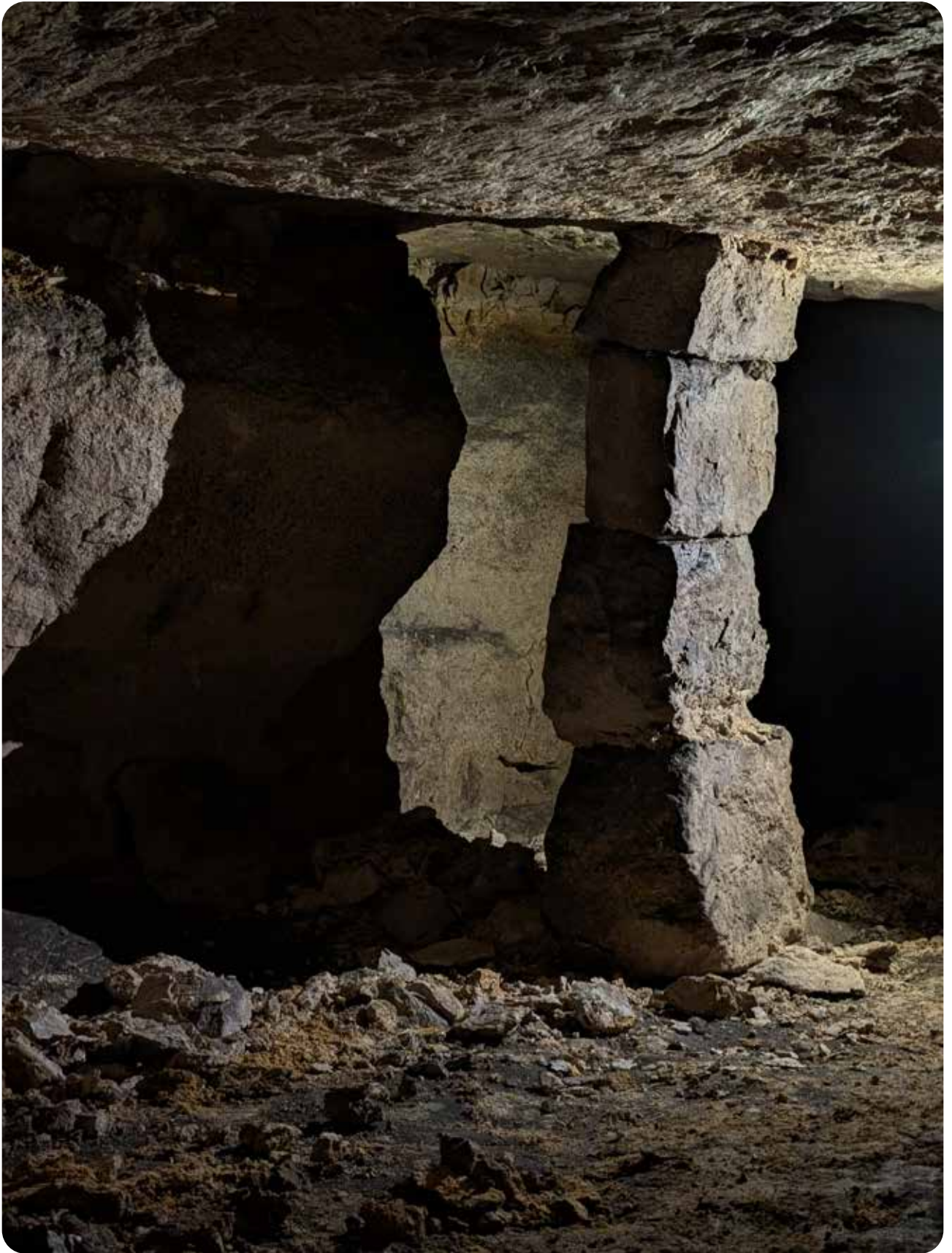
Accueil du public sur RDV – Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

CONTACT IGC

Première expertise en cas d'incident : 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) / 3975 (coût d'un appel local)

Contact mail : igc.dvd@paris.fr







ADRESSES UTILES

INSPECTION GÉNÉRALE DES CARRIÈRES

de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

86 rue Regnault
75013 Paris
Tél : 01 40 47 58 00
www.paris.fr/carrieres

Accueil du public sur rendez-vous

Renseignements sur le sous-sol, consultation ou achat de cartes sur les carrières ou la géologie de Paris

CAVITY SEINE ET OISE

des Yvelines, d'Essone et du Val-d'Oise

11 avenue du Centre
78280 Guyancourt
Tél : 01 39 07 58 00
www.igc-versailles.fr

Accueil du public sur rendez-vous

Renseignements sur le sous-sol, consultation ou achat de cartes sur les carrières

LES CATACOMBES DE PARIS

Paris Musées

1 avenue du Colonel Henri Rol-Tanguy
75014 Paris
www.catacombes.paris.fr